

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2024



Photo de famille des participants de la cérémonie de distinction des meilleurs apprenants et encadreurs des centres SSA/P de l'année scolaire 2023-2024 à Segou

MARS 2025

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
I. INTRODUCTION	5
II. BRÈVE DESCRIPTION DE L'ONG APIDEV	5
2.1. Vision	5
2.2. Mission.....	5
2.3. But.....	5
2.4. Objectif.....	5
III. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES PROJETS/PROGRAMMES	6
3.1.1. Projet d'accès à une éducation inclusive de qualité aux enfants touchés par la crise et promouvoir un environnement d'apprentissage protecteur dans les régions de Ségou et San (ECHO/PREDI)	6
3.1.1.1. Description :	6
3.1.1.2. Localisation :	6
3.1.1.3. Résultats atteints.....	6
3.2.1. Projet de Suivi par une Tierce Partie pour le PAM (TPM-PAM).....	8
3.2.1.1. Description :	8
3.2.1.2. Localisation :	9
3.2.1.3. Résultats atteints :	9
3.3.1. Projet de Promotion de l'Accès au Financement, de l'Entreprenariat et de l'Emploi au Mali (PAFEEM).....	13
3.3.1.1. Description :	13
3.3.1.2. Localisation :	13
3.3.1.3. Résultats atteints :	13
IV. ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT	48
4.1. De la communication.....	48
4.2. Des rencontres d'échange	48
4.3. De la recherche de financement.....	49
4.4. De la réalisation des audits des comptes de apidev.....	49
4.5. De la sensibilisation des groupes cibles sur la politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) de APIDEV	49
4.6. De la tenue des réunions statutaires	50
4.6.1. De l'Assemblée Générale	50
4.6.2. Des réunions de la Direction et du Bureau Exécutif	50
V. PERSPECTIVES	51
VI. CONCLUSION/ RECOMMANDATIONS	51
ANNEXE : Liste du personnel APIDEV 2025.....	52

SIGLES ET ABBREVIATIONS

SIGLES	DEFINITIONS
ADC	Agent de Développement Communautaire
AE	Académie d'Enseignement
AG	Assemblée Générale
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AME	Association des Mères d'Elèves
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APIDEV	Association pour le Programme Intégré de Développement
CAC	Centre d'Apprentissage Communautaire
CADDE	Cellule d'Appui à la Décentralisation et la Déconcentration de l'Education
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CASA	Case des Associations
CGS	Comité de Gestion Scolaire
CPD	Country Program Développent
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSP	Country Strategic Plan : Plan Stratégique de Pays
CSREF	Centre de Santé de Référence
CT	Collectivité Territoriale
DGAT	Direction Générale de l'Administration du Territoire
DNPSES	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire
DRACPN	Direction Régionale de l'Assainissement, du Contrôle, de la Pollution et des Nuisances
EAT	Espace d'Apprentissage Temporaire
EC	Education Civique
ECHO	European Commission for civil protection and european Humanitarian aid Operations
EMOP	Enquête Modulaire Permanente
G.A.R	Gestion Axée sur les Résultats
GdE	Gouvernement des Enfants
HOPE	Humanitarian cash Operations and Programme Ecosystem
HSE	Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement
IEC	Information, Education et Communication
INSTAT	Institut National de la Statistique
MAM	Malnutrition Aiguë Modérée
MAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MGP	Mécanismes de Gestion des Plaintes
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
NES	Normes Environnementales et Sociales
NIES	Notices d'Impact Environnemental et Social

SIGLES	DEFINITIONS
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDM	Post Distribution Monitoring
PEAS	Protection contre les Exploitations et Abus Sexuels
PREDI	Projet de Réponse rapide dans le secteur de l'Education pour les Enfants Déplacés Internes
RECOTRADE	Réseau des Communicateurs Traditionnels pour le Développement au Mali
RRM	Mécanisme de réponse Rapide
RSU	Registre Social Unifié
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SLDSES	Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire
SLPFEF	Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
SLPIA	Service Local de la Production Industrielle et Animale
SSA/P	Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle
TP-HIMO	Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'Œuvre
TPM-PAM	Third Party Monitoring : Suivi par une tierce Partie pour le Programme Alimentaire Mondial
UE	Union Européenne
UNESCO	Agence des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPA	Unité de Production Alimentaire
URENI	Unités de Récupération Nutritionnelle Intensifiée
URTEL	Union des Radiodiffusions et Télévisions Libres du Mali
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome D'Immunodéficience Acquise
WASH	Water Sanitation Hygen

I. INTRODUCTION

L'ONG APIDEV, en vertu de l'accord-cadre et du récépissé signés avec le Gouvernement, a l'obligation de rendre compte de ses activités annuelles. Cette obligation se traduit par la production d'un rapport détaillé, destiné à la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT), qui précise les actions menées, leurs coûts, les populations bénéficiaires et les partenaires ayant contribué à leur réalisation. Le présent rapport répond à cette exigence et témoigne de l'engagement d'APIDEV envers la transparence et la redevabilité.

Ses activités réalisées durant 2024 ont couvert les régions de Ségou, San, Koutiala, Mopti, Bandiagara et Douentza.

Dans les régions de Ségou et San, APIDEV a travaillé dans le secteur de l'éducation en situation d'urgence dans le cadre du Mécanisme de Réponse Rapide (RRM).

A Ségou, San et Koutiala, les interventions ont concerné le Suivi par une Tierce Partie pour le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

S'agissant des régions de Mopti Bandiagara et Douentza, les activités menées ont concerné la protection sociale avec les Activités Génératrice de Revenu (AGR) et les travaux Publics à Haute Intensité de Main d'Œuvre (TP-HIMO).

Au total, une équipe pluridisciplinaire de quatre vingt quinze (95) employés dont 24 femmes ont assuré la mise en œuvre des activités.

Le présent rapport fait le récapitulatif des activités et les résultats saillants des différents programmes et projets exécutés par APIDEV durant l'année 2024. Il est structuré comme suit : (i) introduction, (ii) Brève description de l'ONG APIDEV, (iii) identification/description des Programmes et Projets, (iv) administration/fonctionnement, (v) perspectives et (vi) Conclusion/recommandations.

II. BRÈVE DESCRIPTION DE L'ONG APIDEV

Fondée le 17 juillet 1995 (récépissé n° 0407/MAT-S/DNAT) par un groupe de jeunes cadres et diplômés maliens de diverses spécialités, l'Association pour le Programme Intégré de Développement (APIDEV) a obtenu le statut d'ONG nationale en signant un accord-cadre avec le gouvernement malien en septembre 1995 (renouvelé le 16/12/2010 sous le n° 1195/0624 MATCL).

2.1. Vision

Être une ONG de référence dans le cadre du développement humain durable par la Formation, l'Information, l'Education, la Communication (IEC), la protection de l'environnement et le renforcement des capacités organisationnelles des communautés locales, la participation communautaire à tout le processus de développement en s'appuyant sur les groupes cibles tels que les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les leaders communautaires.

2.2. Mission

Promouvoir l'émergence économique, sociale et culturelle des communautés à la base (urbaines et rurales) pour qu'elles soient mieux organisées et capables de participer pleinement au processus de leur développement.

2.3. But

Contribuer au développement économique et la promotion socioculturelle durable du Mali à la base à travers un soutien aux initiatives locales, aux actions de développement communautaires et à l'organisation des communautés urbaines et rurales.

2.4. Objectif

Contribuer au développement économique et la promotion socioculturelle durable du Mali à la base à travers un soutien aux initiatives locales par la communication, la

formation et le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des communautés locales.

III. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES PROJETS/PROGRAMMES

Au cours de l'année 2024, l'ONG APIDEV a mis en œuvre trois (03) projets/programmes dans les domaines de l'éducation en situation d'urgence, du suivi par une tierce partie et de la protection sociale. Il s'agit de :

- Projet d'accès à une éducation inclusive de qualité aux enfants touchés par la crise et promouvoir un environnement d'apprentissage protecteur dans la région de Ségou (ECHO/PREDI),
- Projet de Suivi par une tierce partie pour le PAM au Centre du Mali (TPM-PAM),
- Promotion de l'Accès au Financement, de l'Entreprenariat et de l'Emploi au Mali (PAFEEM).

3.1. VOLET : EDUCATION EN SITUATION D'URGENCE

Dans ce domaine, APIDEV a mis en œuvre un projet sur financement de l'UNICEF.

3.1.1. Projet d'accès à une éducation inclusive de qualité aux enfants touchés par la crise et promouvoir un environnement d'apprentissage protecteur dans les régions de Ségou et San (ECHO/PREDI)

3.1.1.1. Description :

Le projet est financé par UNICEF et mis en œuvre dans les régions de Ségou et San. Il vise à appuyer la continuité de l'accès à l'éducation dans un environnement protecteur à travers la mise en place de (Centre d'Apprentissage Communautaire (CAC), la Stratégie de Scolarisation Accélérée par Passerelle (SSA/P), la distribution des kits scolaires et pédagogiques etc.) et la contribution à la réponse rapide en éducation. Il aidera également à soutenir les dispositions mises en place par le ministère de l'Éducation nationale dans la promotion des structures alternatives d'éducation en faveur de la scolarisation des enfants hors de l'école.

3.1.1.2. Localisation :

Le projet couvre les Cercles de Niono, Macina, Ségou, Tominian et San dans les Régions de Ségou et San (CAP de Macina, CAP de Niono, CAP de Ségou, CAP de Markala, CAP de Fangasso et CAP de San).

3.1.1.3. Résultats atteints

Courant 2024, APIDEV a pu enregistrer les résultats saillants ci-après :

Produits du programme	Indicateur de performance	Résultats atteints pendant la période 2024
Activité 1.2 Constitution et déploiement de stocks de contingence pour la réponse rapide en matière d'éducation	Nombre de tentes installées pour la réponse rapide	43
	Nombre d'interventions de réponse rapide	09
	Nombre de kits récréatifs distribués	28
	Nombre de school in box distribués	47

Produits du programme	Indicateur de performance	Résultats atteints pendant la période 2024
	Nombre d'enfants bénéficiaires de réponse rapide en éducation à travers EAT	2455
	Nombre d'animateurs EAT formés dans le cadre de la réponse rapide	47
	Nombre d'enfants bénéficiaires de kits scolaires	2283
	Nombre de kits EDC	4
	Nombre d'enfants bénéficiaires de réponse rapide à travers la réinsertion directe à l'école formelle	1524
	Nombre d'enfants bénéficiaires de réponse rapide à travers la réinsertion directe à l'école formelle dotés en kits scolaires	1524
	Nombre de personnes touchées par les séances de mobilisation communautaire	814
Activité 1.3 Renforcement des capacités des acteurs pour une réponse rapide en éducation.	Nombre d'animateurs SSA/P recyclés	24
Activité 1.4 Renforcement du mécanisme de coordination de la réponse rapide existant dans la région de Ségou sur la base de l'approche existante au Mali et mise en œuvre dans les régions	Nombre de participation aux réunions mensuelles de la coordination RRM de Ségou	10
	Nombre de participations aux évaluations des besoins	7
Activité 2.3 Appui à la création de 20 nouveaux SSAP, dans les zones où les écoles sont fonctionnelles pour permettre la transition du programme accéléré à l'éducation formelle	Nombre de centres SSA/P mis en place et fonctionnels	20
	Nombre de personnes touchées par les séances de mobilisation communautaire dans le cadre de la mise en place des centres SSAP	682
	Nombre d'enfants bénéficiaires de kits	606

Produits du programme	Indicateur de performance	Résultats atteints pendant la période 2024
	scolaires dans les centres SSA/P	
	Nombre d'animateurs bénéficiaires de kits pédagogiques dans le cadre des centres SSAP	20
	Nombre d'apprenants évalués pour leur transfert dans les écoles formelles	575
Activité 2.5 Appui à la réouverture de 20 écoles fermées	Nombre d'écoles à rouvrir identifiées dans les mêmes localités que les CAC existants	6
	Nombre de personnes touchées par les séances de mobilisation communautaire	213
Activité 2.6 Mobilisation et sensibilisation communautaires pour promouvoir un accès équitable à une éducation de qualité et à des services de protection de l'enfance	Nombre de personnes touchées par les séances de mobilisation et sensibilisation communautaire	2784

3.2. VOLET : SUIVI PAR UNE TIERCE PARTIE

Durant l'année 2024, APIDEV a exécuté un projet dans ce domaine dans les régions de Ségou ? San et Koutiala sur financement du Programme Alimentaire Mondial (PAM).

3.2.1. Projet de Suivi par une Tierce Partie pour le PAM (TPM-PAM)

3.2.1.1. Description :

Le projet vise à mettre en place un système de suivi rigoureux permettant de collecter des informations précises sur la performance des activités du PAM dans les zones difficiles d'accès. Ce suivi vise à améliorer la prise de décisions et l'ajustement des programmes sur la base de données réelles tout en respectant les principes humanitaires et les exigences minimales de suivi du PAM.

Le PAM adopte une approche G.A.R (Gestion Axée sur les Résultats) pour la gestion de ses programmes, visant à améliorer les capacités d'apprentissage de l'organisation et à produire des rapports de performance basés sur des résultats concrets. Le suivi mis en place permettra au PAM et à ses partenaires de réagir rapidement aux évolutions de la situation, en ajustant les programmes, soit en effectuant des ajustements mineurs dans les activités, soit en procédant à des révisions stratégiques profondes afin d'atteindre les effets escomptés.

3.2.1.2. Localisation :

Le projet a couvert cinq cercles des régions de Ségou, Koutiala et San (Ségou, Macina, Tominian, Niono et Yorosso), et a porté principalement sur les projets et programmes suivants :

Assistance Alimentaire d'Urgence : Distribution de nourriture d'urgence pour les populations en situation de crise alimentaire.

Prévention de la MAM (Malnutrition Aiguë Modérée) : Distribution de rations alimentaires de type "Blanket Feeding" pour prévenir la malnutrition chez les enfants.

Traitement de la MAM dans les CSCOM : Soins nutritionnels pour les enfants atteints de malnutrition aiguë modérée dans les Centres de Santé Communautaire (CSCOM).

Appui aux Accompagnants des Enfants Malnutris Sévères avec Complications (URENI) : Soutien aux accompagnants d'enfants souffrant de malnutrition sévère avec complications dans les Unités de Récupération Nutritionnelle Intensifiée (URENI).

Prévention de la Malnutrition Chronique : Activités visant à lutter contre la malnutrition chronique dans les communautés.

Cantines Scolaires : Mise en place de cantines scolaires pour améliorer l'accès à la nutrition des enfants.

3.2.1.3. Résultats atteints :

Courant l'année 2024, APIDEV a enregistré les résultats saillants suivant :

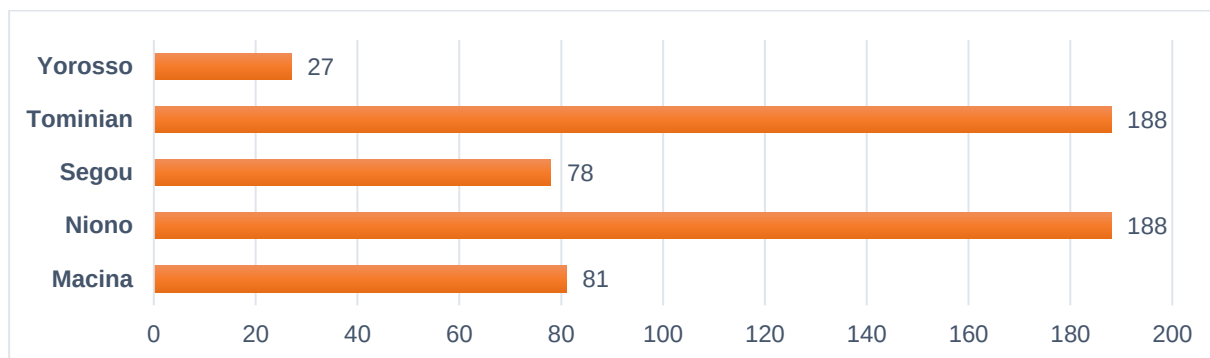
➤ Suivi des centres de santé communautaire dans le cadre du traitement de la malnutrition aiguë modérée

Au cours de l'année, 458 suivis CSCOM ont été effectués dans le cadre de la prise en charge de la malnutrition aiguë et modérée, dans les cercles de Ségou, Macina, Niono et Tominian, comme le montre le graphique ci-dessous :



➤ Suivi des sites de distribution dans le cadre de l'assistance alimentaire et nutritionnelle

Au cours de cette période, dans le cadre des activités 1, 2,4 et 12 du PAM, un suivi a été réalisé sur 562 sites de distribution afin de garantir le bon déroulement des opérations, comme le montre le graphique ci-dessous :



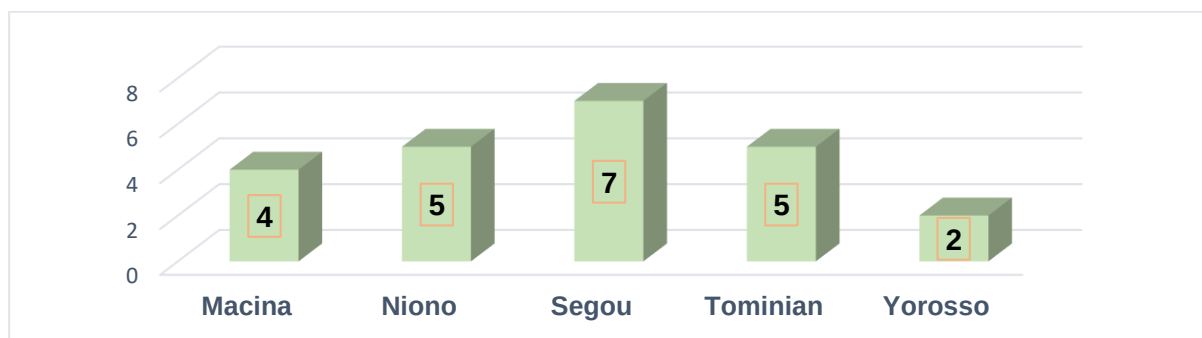
➤ Post distribution monitoring (PDM process)

En 2024, 5 454 ménages ont été interviewés sur les sites de distribution des cercles de Ségou, Niono, Macina, Yorosso et Tominian, afin d'évaluer le bon déroulement des distributions, comme l'indique le tableau ci-dessous :

CERCLES	ENQUETES REALISEES
MACINA	839
NIONO	1903
SEGOU	540
TOMINIAN	1977
YOROSSO	195
TOTAL	5454

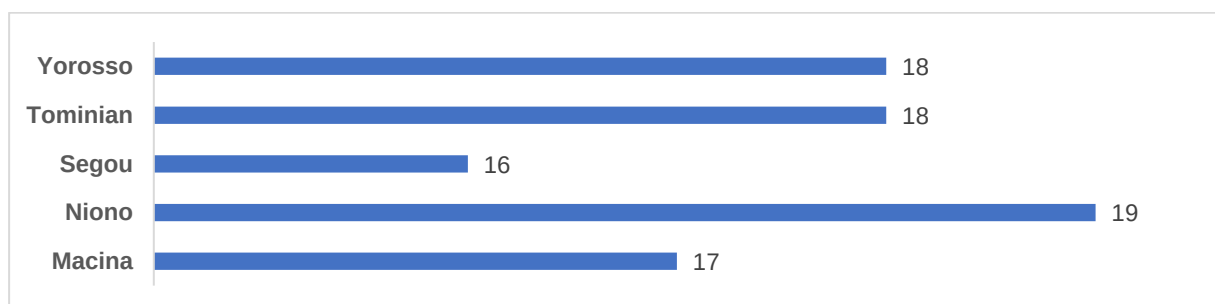
➤ Suivi des centres de santé de référence

Au cours de la période, 23 suivis des CSREF des cercles de Ségou, Niono, Macina, Tominian et Yorosso ont été effectués dans le cadre des activités du PAM, comme le montre le graphique ci-dessous :



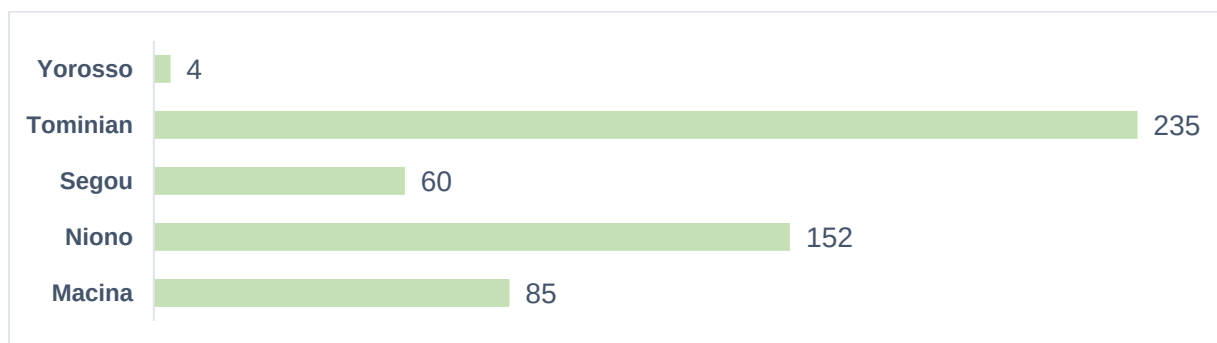
➤ Suivi des marchés

Dans le cadre du suivi des activités du PAM, 88 suivis ont été effectués sur les marchés des cercles de Tominian, Ségou, Niono, Macina et Yorosso, comme l'indique le graphique ci-dessous :



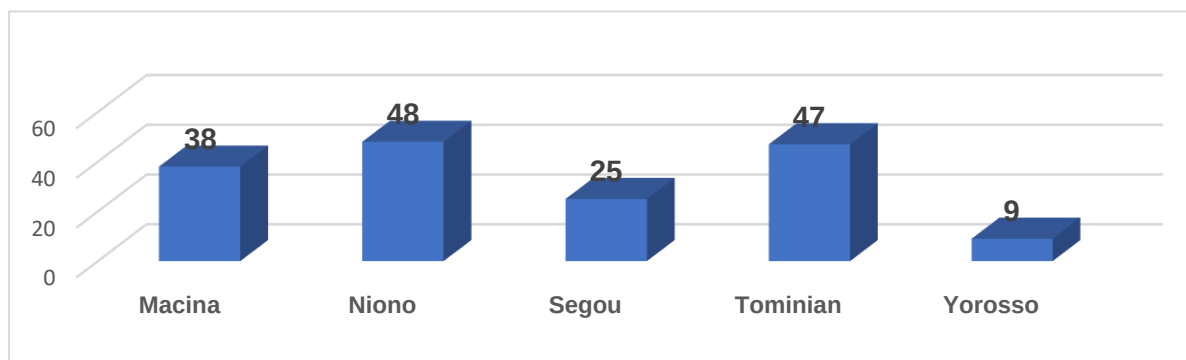
➤ Suivi des commerçants détaillants

Au cours de la période, dans le cadre des activités du PAM, 536 suivis performances détaillants (RPME) ont été réalisés dans les cercles de Macina ; Niono ; Ségou ; Yorosso et Tominian comme l'indique le graphique suivant :



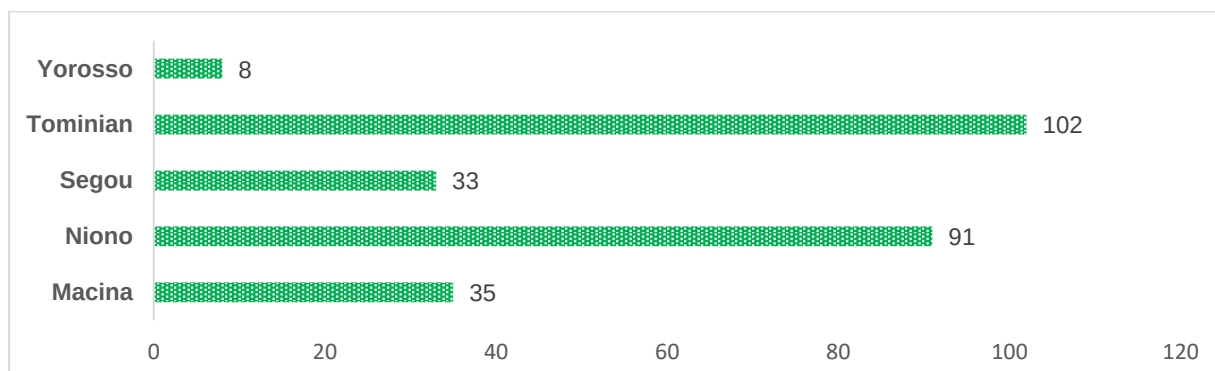
➤ Suivi magasins

Au cours de la période, 167 magasins ont fait l'objet d'un suivi pour évaluer leurs capacités de stockage dans le cadre des activités 1 et 2 du PAM dans 5 cercles (Macina ; Niono ; Ségou ; Yorosso et Tominian).



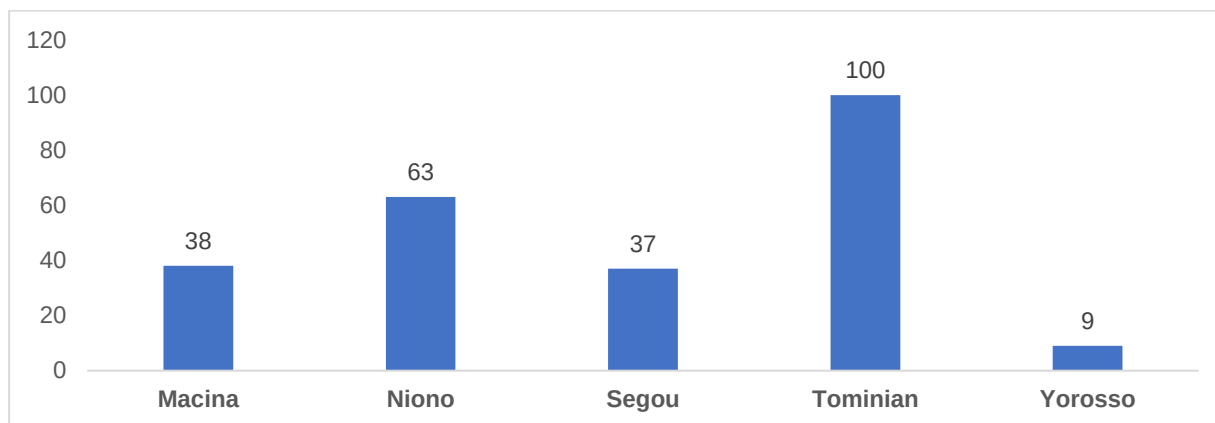
➤ Suivi commerçants participants

Dans le cadre des activités du PAM, 269 commerçants participants au programme ont été suivis durant la période dans les cercles de Ségou ; Macina ; Niono ; Yorosso et Tominian. Les détails sont indiqués dans le graphique ci-après

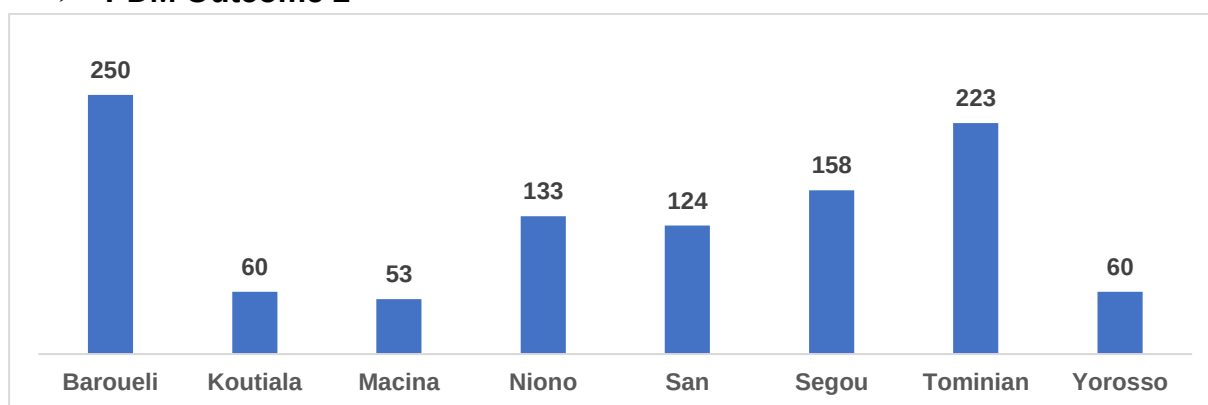


➤ Suivi commerçants non participants

Dans le cadre des activités du PAM, 247 commerçants non participants au programme ont été suivis durant la période dans les cercles de Ségou ; Macina ; Niono ; Yorosso et Tominian. Les détails sont indiqués dans le graphique ci-après.



➤ PDM Outcome 2



➤ Suivi cantine scolaire

Les cantines bénéficiant de l'assistance du PAM ont fait l'objet de 31 suivis entre mai et décembre 2024, afin d'évaluer le bon déroulement des activités liées au programme.

➤ Activités supplémentaires

Tout au long de l'année, au-delà des activités mentionnées précédemment, plusieurs actions supplémentaires ont été menées, telles que la distribution de cartes SIM aux cuisinières des écoles de Niono, des missions de sensibilisation auprès des bénéficiaires à Doura et Kondala, le suivi des activités de ciblage dans nos zones d'intervention, ainsi que le suivi des entreprises en charge de la construction des UPA à Diganibougou, Sama Foulala et Souba. Par ailleurs, l'enregistrement des filles des classes de 4e, 5e et 6e années a été réalisé dans cinq écoles de Niono. Des missions de collecte d'informations ont également eu lieu à Dougabougou et Kondala, ainsi que la collecte de données dans les écoles à cantine dans le cadre de l'évaluation annuelle du programme.

3.3. VOLET : PROTECTION SOCIALE

APIDEV a mis en œuvre un projet dans ce domaine sur financement de l'UNICEF dans les régions de Bandiagara, Douentza et Mopti.

3.3.1. Projet de Promotion de l'Accès au Financement, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi au Mali (PAFEEM)

3.3.1.1. Description :

Le projet exécuté par APIDEV sur financement de l'UNICEF dans les régions de Bandiagara, Douentza et Mopti vise à contribuer au développement économique et la promotion socioculturelle durable du Mali à la base à travers un soutien aux initiatives locales par la protection de l'environnement, la communication, la formation et le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des communautés locales.

3.3.1.2. Localisation :

Le projet PAFEEM intervient dans les régions de Bandiagara, Douentza et Mopti

- **Région de Bandiagara**

Le projet couvre trois cercles et un total de sept communes, dont une urbaine :

- Cercle de Bandiagara : Ccommune urbaine de Bandiagara et les communes rurales de Kendé et de Muetoumou ;
- Cercle de Bankass : communes rurales de Dimbal-habbé et Kani-Bonzon ;
- Cercle de Koro : communes rurales de Barapireli et Bondo.

- **Région de Douentza**

- Cercle de Douentza : Commune urbaine de Douentza et les communes rurales de Dallah, Koumbel-Koundia, Petaka et Tedié.

- **Région de Mopti**

Le projet couvre quatre cercles et un total de neuf communes, dont une urbaine :

- Cercle de Mopti : commune urbaine de Mopti, communes rurales de Konna et de Socoura ;
- Cercle de Djenné : commune urbaine de Djenné, commune rurale de Fakala ;
- Cercle de Ténékoun : communes rurales de Diafarabé et de Ténékoun ;
- Cercle de Youwarou : communes rurales de Deboye et de Youwarou.

3.3.1.3. Résultats atteints :

Les résultats saillants enregistrés par le Projet ont concerné les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, à travers les Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TP-HIMO) et les Activités Génératrices de Revenus (AGR).

- **Nouer des partenariats au niveau communautaire pour enrôler les communautés pour contribuer à consolider le RSU et HOPE**

Afin d'assurer une intégration efficace des bénéficiaires dans les systèmes RSU (Répertoire Social Unique) et HOPE, plusieurs actions ont été mises en œuvre au niveau communautaire.

- **Sélection et formation des enquêteurs**

En collaboration avec la Directions Régionales du Développement Social et de l'Économie Solidaire (DRDSES) et Services Locaux de Développement Socio-

Économique et de Santé (SLDSES), 140 enquêteurs ont été recrutés dont 61 pour la région de Mopti et 79 pour les régions de Bandiagara et Douentza. Les 140 enquêteurs sélectionnés ont été formés sur l'enrôlement des bénéficiaires AGR et TP-HIMO dans le système HOPE.

- **Enrôlement des bénéficiaires AGR et TP-HIMO**

Au total 6732 bénéficiaires AGR ont été enrôlés sur les 7187 attendus, soit un taux de 93,66%. Les 455 bénéficiaires AGR restants ont été enrôlés par les ADC du projet après avoir reçu une formation une formation spécifique sur l'enrôlement.

- **Finalisation et ajustements du processus**

L'enrôlement des bénéficiaires restants et la collecte des données pour le RSU ont connu un léger retard à cause de l'accès difficile. Il a été réalisé sous la supervision de la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire (DNPSES) et a concerné :

- Formation étendue à 151 enquêteurs supplémentaires pour l'enrôlement des ménages bénéficiaires dans le RSU.
- 7156 bénéficiaires AGR enrôlés sur HOPE sur les 7 187 attendus, soit un taux d'enrôlement final de 99,56%.
- 7393 bénéficiaires TP-HIMO enrôlés sur HOPE, avec un processus d'apurement des données en cours.
- 5135 ménages bénéficiaires de la région de Mopti enrôlés dans le RSU.

Ces efforts ont permis de renforcer la traçabilité et la transparence dans la gestion des bénéficiaires et de garantir une meilleure coordination avec les structures locales et nationales en charge de la protection sociale et du développement économique.

- **Réalisation des Activités Génératrices de Revenus (AGR) : accorder une subvention aux bénéficiaires**

Cette sous-composante vise à octroyer des subventions AGR à 7764 bénéficiaires dont 30 % des femmes, âgées de 24 à 39 ans et 70 % de jeunes, âgés de 15 à 24 ans (50 % de filles et 50 % de garçons). A noter que la subvention AGR n'excède pas 380 USD et elle est calculée en fonction d'un coût raisonnable permettant de contribuer à la réduction du niveau de pauvreté des bénéficiaires.

En plus de l'aide financière, les bénéficiaires bénéficieront également de mesures d'accompagnement qui sont entre autres les formations adaptées et la promotion des pratiques familiales essentielles, à travers une stratégie de changement des normes sociales.

- **Produit 1 du programme Produit 1.1. : Les Jeunes et les femmes promoteurs d'activités génératrices de revenus dans les zones d'intervention ont des capacités techniques accrues selon leurs propres aspirations, la taille de l'AGR et le profil du/ promoteur/trice.**

- **Atelier d'orientation et de planification et renforcement de capacité du personnel**

100% des membres de l'équipe soit 39 ont été orientés sur le projet (contexte, objectifs, Source de financement, attentes, partenaires de mise en œuvre, composantes, zones d'intervention, cibles, durée, stratégie d'intervention). Elaboration et validation du plan mensuel de février 2024.

- **Sélectionner les communes bénéficiaires et mettre en place les arrangements institutionnels et les partenariats au niveau central et local**

La sélection des 15 communes bénéficiaires et l'établissement des cadres institutionnels s'appuient sur les étapes suivantes :

Acceptation du projet

Chaque commune bénéficiaire adresse une lettre de notification aux autorités administratives compétentes (Préfet ou Gouverneur) pour officialiser son engagement dans le projet.

Mise en place des comités communaux de suivi

Au total 15 comités communaux sont mis en place pour assurer la gestion et le suivi du projet au niveau local. Chaque comité est présidé par le Maire et comprend 8 membres à savoir 2 conseillers communaux ; deux représentants des services techniques ; un représentant des femmes ; un représentant des jeunes et un représentant des Personnes Déplacées Internes (PDI) (si présence dans la commune).

Ces structures locales garantiront une mise en œuvre efficace du projet en assurant la coordination entre les différentes parties prenantes au niveau central et local.

- **Atelier de consultation, de préparation des critères de sélection des bénéficiaires, de sensibilisation et de mobilisation autour du projet**

La mise en œuvre du projet a nécessité une phase de consultation et de sensibilisation pour garantir une sélection transparente et équitable des bénéficiaires. Cette phase a inclus plusieurs actions clés :

a. Organisation des ateliers communaux de lancement et de ciblage

Des ateliers communaux ont été organisés dans chacune des 15 communes bénéficiaires pour définir les critères de sélection des villages AGR qui sont entre autres la sécurité ; l'accessibilité ; la disponibilité du réseau téléphonique et l'existence de potentialités locales. Ces critères ont permis de sélectionner 84 villages/quartiers pour la réalisation des activités du projet.

- 55 sont bénéficiaires uniquement de la sous-composante AGR ;
- 27 bénéficient à la fois des sous-composantes AGR et TP-HIMO.

b. Mise en place des structures de suivi et de gestion (comité de ciblage)

Pour une meilleure transparence dans le ciblage des bénéficiaires du projet, un comité villageois/quartier de ciblage composé de 5 membres et présidé par le chef du village/quartier a été mis en place dans chaque village/quartier d'intervention. Le comité est présidé par Chef du village/quartier et composé de 2 conseillers du chef de village ; un représentant des jeunes, une représentante des femmes et une notabilité religieuse.

c. Mise en place des structures de suivi et de gestion (comité de gestion des plaintes)

Pour faciliter la remontée et la gestion des plaintes, 84 comités de gestion des plaintes ont été mis en place dont un comité par village/quartier. Le comité d'enregistrement et de gestion des plaintes est composé de 3 membres dont une notabilité religieuse ; un représentant des jeunes et une représentante des femmes.

d. Récapitulatif des parties constitutives des comités de gestion

Tableau 1: Tableau récapitulatif des membre constitutives des comités

Comité	Nombre de membres	Parties constitutives
Comité communal	8	- Chef de village/quartier ; - 2 conseillers communaux ; - 2 représentants des services techniques ; - 1 représentant des femmes ; - 1 représentant des jeunes ; - 1 représentant des Personnes Déplacées Internes (PDI) s'il y'en a.
Comité villageois de ciblage	5	- Chef du village/quartier ; - 2 conseillers du chef de village ; - 1 représentant des jeunes ; - 1 représentante des femmes ; - 1 notabilité religieuse.
Comité de gestion des plaintes	3	- 1 notabilité religieuse. - 1 représentant des jeunes ; - 1 représentante des femmes.

• Renforcement des capacités des parties prenantes

Au total 331 membres dont 231 des comités de gestion des plaintes et 100 membres des comités communaux des 13 sur 15 communes ont été formés sur l'enregistrement et la gestion des plaintes ; les normes environnementales et sociales ; la prévention contre l'exploitation et les abus sexuels.

524 membres des comités dont 100 membres des comités communaux et 424 membres des comités villageois/quartiers de ciblage ont été formés sur le processus de ciblage des bénéficiaires des AGR et TP-HIMO.

• Sensibilisation et information des communautés

Les critères de sélection des bénéficiaires ont été diffusés sur :

- 21 radios de proximité membres de l'URTEL, en langues nationales ;
- 2 crieurs publics (RECOTRADE) dans chacun des 84 villages/quartiers.

Cette diffusion a permis une meilleure compréhension et implication active des communautés dans les processus de ciblage des bénéficiaires du projet.

En plus de cette diffusion, des assemblées générales de sensibilisation dans chaque village/quartier bénéficiaire ont été organisées pour :

- Présenter le projet et les critères de sélection des bénéficiaires ;
- Communiquer sur les dates, heures et lieux d'enregistrement des bénéficiaires et des assemblées villageoises de validation.

- **Validation et sélection des bénéficiaires**

Pour valider les listes des bénéficiaires, des assemblées villageoises de validation des listes provisoires des bénéficiaires ont été organisées dans 77 des 84 villages/quartiers.

En plus de ces assemblées, des réunions des comités communaux de coordination dans 13 des 15 communes ont été organisées pour analyser et valider la liste finale des bénéficiaires. Au total 7766 bénéficiaires ont été retenus pour la mise en œuvre de la sous-composante AGR.

Tableau 2: Répartition des bénéficiaires AGR par tranche d'âge et par sexe

Tranche d'âge	Nombre			Pourcentage		
	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total
15-24 ans	2125	1677	3802	27,36%	21,59%	48,96%
25-39 ans	2112	1852	3964	27,20%	23,85%	51,04%
Total	4237	3529	7766	54,56%	45,44%	100,00%

Il ressort que le projet a touché **4237** du sexe féminin soit un taux de 54,56%.

De plus, sur les **4237** bénéficiaires du sexe féminin, 2125 sont des jeunes filles âgées de 15 à 24 ans soit **27,36%** du total général. **2112** sont des femmes soit **27,20%** du total général.

- **Problèmes rencontrés dans le processus de ciblage**

Le processus de ciblage des bénéficiaires a été complété dans 13 des 15 communes sélectionnées. Cependant, il n'a pas pu être mené à bien dans les communes suivantes :

- Dallah (Cercle de Douentza, région de Douentza) avec 249 bénéficiaires ;
- Deboye (Cercle de Youwarou, région de Mopti) avec 330 bénéficiaires.

- **Mesures correctives et reprise du processus**

Pour assurer l'atteinte des résultats escomptés du projet, des cadres de concertation ont été organisés avec les autorités administratives ; les maires et les représentants des SLDSES (Services Locaux de Développement Social et de L'Économie et de Solidaire). Ces cadres ont abouti à une décision favorable au maintien du projet dans les deux communes concernées (Dallah et Deboye).

- **Reprise et finalisation du ciblage des bénéficiaires**

Pour la reprise des activités, les comités villageois de ciblage ont été dynamisés en fonction des besoins, suite à la levée des suspensions d'activités. Ce qui a permis l'inscription des cibles potentielles des bénéficiaires auprès des membres des comités villageois dans les lieux d'enregistrement préalablement indiqués lors des campagnes de sensibilisation. Ainsi 32 bénéficiaires supplémentaires, initialement identifiés comme remplaçants non confirmés, ont finalement été affectés à la commune de Deboye.

Ces ajustements ont permis de poursuivre et finaliser le processus de ciblage des bénéficiaires dans les 15 communes sélectionnées, assurant ainsi une mise en œuvre efficace de la sous-composante AGR.

- **Former les bénéficiaires en compétence de vie courante, en matière de développement de plans d'affaires, en force de vente, en comptabilité simplifié**

Pour garantir une gestion efficace des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et renforcer les capacités des bénéficiaires, plusieurs formations ont été mises en place,

ciblant des compétences de vie courante et des aspects essentiels du développement entrepreneurial.

- **Formation des formateurs**

Au total 71 formateurs formés, dont 18 agents d'APIDEV et 53 agents des services techniques locaux partenaires (SLDSES, SLPFEF, SLPIA, agriculture, élevage et pêche) ont été formés sur des aspects techniques relatifs à la gestion des AGR, afin de pouvoir transmettre ces compétences aux bénéficiaires de manière efficace.

- **Formation des bénéficiaires**

Au total 7 111 bénéficiaires dont 3584 femmes et 3527 hommes ont été formés sur :

- Compétences de vie courante ;
- Développement de plans d'affaires ;
- Force de vente ;
- Comptabilité simplifiée ;
- Modules d'éducation financière ;
- Gestion des fonds dématérialisés.

- **Formation de rattrapage et distribution des plans d'affaires**

Pour atteindre les 100% des bénéficiaires formés, une série de session de rattrapage a été organisée pour :

- La vague de 76 bénéficiaires qui avaient manqué la formation initiale ;
- Les 579 bénéficiaires AGR des communes de Deboye et Dallah dans les régions de Mopti et Douentza qui faisaient l'objet d'une suspension des activités du projet par toutes les parties prenantes (Bénéficiaires, comités de plaintes, ciblage, communaux, services techniques et partenaires) à cause de l'insécurité grandissante.

A l'issue de ces formations, tous les bénéficiaires ont été dotés d'un exemplaire de plan d'affaire sous format copies physiques.

- **Finalisation du processus**

La formation a permis de renforcer les capacités des bénéficiaires en matière de gestion de leurs activités économiques, garantissant ainsi une meilleure utilisation des subventions AGR et la durabilité des projets soutenus par le PAFEEM.

- **Appuyer la mise en œuvre de la sauvegarde environnementale et sociale en application des dispositions du plan d'engagement environnemental et social**

Dans le cadre du PAFEEM, des actions ont été mises en place pour garantir la conformité aux exigences environnementales et sociales du projet. L'objectif principal a été de s'assurer que les sous-projets AGR et TP-HIMO respectent les normes environnementales et sociales pertinentes, à travers une approche systématique d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts.

- **Formation sur les instruments de sauvegarde**

Au total 33 personnels de l'équipe projet et 2 agents de la DRACPN, ont été formés sur les instruments de sauvegarde environnementale et sociale spécifiques à la composante 3 du PAFEEM.

- **Identification et évaluation des sous-projets AGR**

Au total 7187 sous-projets AGR ont été identifiés et évalués en fonction des normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale, ainsi que du cadre législatif

malien. À l'issue de cette évaluation, 2 types d'AGR (embouche et teinture) ont été identifiés comme nécessitant l'élaboration d'une Notice d'Impact Environnemental.

- **Production et soumission des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES)**

Pour faciliter la prise en compte de l'aspect environnemental dans la mise en œuvre des activités AGR, 3 Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) ont été produites pour les 3 régions dont une par région. Ces notices ont été soumises à la DRACPN pour approbation et validation des sous-projets TP-HIMO.

- **Validation des mesures d'atténuation**

Durant la période, 3 lettres d'approbation ont été obtenues de la Direction Régionale de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DRACPN), pour les mesures d'atténuation décrites dans les notices d'impact.

- **Distribution des rapports**

Pour faciliter le respect de l'environnement dans la mise en œuvre des activités du projet, chaque commune a reçu un rapport de NIES, détaillant les mesures environnementales et sociales à prendre en compte pour la gestion des sous-projets AGR et TP-HIMO. En plus des communes, les DRDSES ont également reçu les rapports de NIES, pour assurer le suivi des actions de sauvegarde environnementale et sociale dans les régions concernées.

Cette approche permet de garantir que les projets financés respectent les normes environnementales et sociales, contribuant ainsi à la durabilité des activités et à la réduction des impacts négatifs sur les communautés et leur environnement.

- **Fournir des transferts monétaires/subvention aux bénéficiaires pour la création ou le développement des AGR**

Dans le cadre du PAFEEM, 7766 bénéficiaires dont 4237 femmes/jeunes filles et 3529 hommes/jeunes garçons ont bénéficié des transferts monétaires pour le développement et la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR). Ces transferts ont été organisés de manière structurée afin de garantir leur bonne réception.

- **Étapes du processus de paiement**

- a. Élaboration des listes de bénéficiaires**

Les listes des bénéficiaires ont été préparées avec soin, en vérifiant et confirmant leurs numéros de téléphone pour assurer une communication fluide et la bonne gestion des paiements.

- b. Établissement des états de paiement**

Des états de paiement ont été établis et soumis aux bénéficiaires pour signature, garantissant que chaque bénéficiaire a bien pris connaissance et confirmé la réception de la subvention.

- c. Confirmation de la réception des subventions**

Un suivi a été réalisé pour confirmer que tous les bénéficiaires ont effectivement reçu les subventions. Les bénéficiaires ont émargé pour indiquer la réception de leur paiement, assurant la traçabilité et la transparence du processus.

- **Détails des paiements effectués**

Sur les 7 187 bénéficiaires enrôlés sur HOPE dans les 13 communes sélectionnées pour la sous-composante AGR, 6 696 bénéficiaires ont été payés en deux cycles :

- 1^{er} cycle : 4 350 bénéficiaires
- 2^{ème} cycle : 2 346 bénéficiaires

- **Échecs de paiement**

À l'issue de ces deux cycles de paiement, un total de **45 cas** a fait l'objet d'échecs, indiquant des problèmes liés à la réception des paiements pour ces bénéficiaires spécifiques dont les numéros ont été saisis avec erreurs. Ces cas feront l'objet de corrections dans les cycles suivants.

Ainsi, un suivi rigoureux et un accompagnement des bénéficiaires ont été mis en place pour assurer la bonne distribution des subventions et corriger les éventuels problèmes rencontrés.

- **Développer et dispenser en continu un mentorat en affaires léger sur deux cycles d'activités en faveur des bénéficiaires du projet**

Dans le cadre du PAFEEM, l'objectif était de fournir un accompagnement en continu aux bénéficiaires dans le développement de leurs activités génératrices de revenus (AGR) via des sessions de mentorat en affaires légères. Ce processus s'est déployé sur deux cycles d'activités, permettant aux bénéficiaires de renforcer leurs compétences et d'améliorer la gestion de leurs AGR.

- **Étapes clés du processus de mentorat :**

- a. Organisation des sessions d'échange avec les services techniques locaux partenaires**

Des sessions d'échange ont été organisées avec les services techniques locaux partenaires dans les trois régions (Bandiagara, Douentza et Mopti). Ces sessions avaient pour objectif de valider la stratégie de suivi-coaching des bénéficiaires AGR. Cela a permis d'assurer que les approches de mentorat soient adaptées aux besoins locaux et que toutes les parties prenantes soient alignées sur les actions à entreprendre.

- b. Orientation de l'équipe APIDEV (superviseurs et ADC)**

Pour un meilleur suivi et appui conseil des bénéficiaires AGR, les personnels (ADC, Superviseurs, spécialistes) de la sous composante AGR ont été formés sur la méthode de suivi et le bon remplissage des outils de suivi et de coaching des bénéficiaires conçus et déployés au préalable sur le serveur Kobotoolbox de l'organisation. Ces outils ont été conçus pour suivre les progrès des bénéficiaires, identifier leurs besoins spécifiques et leur fournir un soutien ciblé et efficace.

- c. Répartition des bénéficiaires AGR par groupe de 25**

Pour faciliter un suivi plus personnalisé, les bénéficiaires ont été répartis en **groupes de 25**, en fonction du type d'AGR et de leur commune. Cela a permis une meilleure coordination du suivi et du coaching, garantissant ainsi que chaque bénéficiaire reçoive une attention individuelle et ciblée.

- **Mise en place des groupes de bénéficiaires**

Dans les trois régions concernées par le projet, un total de **326 groupes** de bénéficiaires a été formé, répartis par type d'AGR et par commune. Cette répartition a été organisée selon un tableau 2 détaillant les informations suivantes :

- ✓ Le nombre de groupes dans chaque commune.
- ✓ Le type d'AGR pratiqué dans chaque groupe.

Cette organisation a facilité la gestion du mentorat, avec des suivis adaptés aux besoins spécifiques de chaque groupe. Elle a également permis d'avoir une vue d'ensemble du projet et de garantir que chaque bénéficiaire ait accès à des ressources et à un accompagnement personnalisé.

L'approche de mentorat en affaires simplifiées a ainsi été mise en place pour améliorer durablement les compétences des bénéficiaires, favoriser la pérennité de leurs AGR et soutenir leur autonomisation économique.

- **Suivi et Communication dans le mentorat des bénéficiaires AGR**

Dans le cadre du mentorat en affaires simplifiées pour les bénéficiaires du PAFEEM, des actions ont été menées pour assurer un suivi régulier et améliorer la communication entre les bénéficiaires et l'équipe du projet. Ces actions ont été essentielles pour garantir la bonne mise en œuvre des AGR et pour résoudre rapidement les éventuels problèmes rencontrés sur le terrain.

Étapes clés du processus de suivi et communication :

- **Remise des documents aux chefs de groupe et aux ADC**

Une copie physique de la liste des groupes de bénéficiaires et du tableau de suivi-coaching a été remise à chacun des 326 chefs de groupe. Cela a permis aux chefs de groupe de suivre efficacement les progrès de leurs bénéficiaires et de coordonner les activités de mentorat. De plus, chaque Agent de Développement Communautaire (ADC) a reçu un compte rendu de visite pour chaque suivi effectué.

- **Rencontre d'échange avec les chefs de groupe et les comités communaux**

Une rencontre d'échange a été organisée entre 77 chefs de groupe bénéficiaires et les membres du comité communal de la commune urbaine de Mopti. Cette rencontre visait à valider la démarche de suivi/coaching des bénéficiaires AGR, à échanger sur les pratiques efficaces et à ajuster les stratégies en fonction des retours des bénéficiaires et des acteurs locaux.

- **Création de groupes WhatsApp pour faciliter la communication**

Afin de renforcer la communication entre les ADC, les superviseurs et les chefs des groupes de bénéficiaires, des groupes WhatsApp ont été créés pour chaque type d'AGR et par commune. Cela a permis une communication fluide et immédiate, facilitant ainsi :

- L'échange d'informations.
- La remontée des difficultés rencontrées par les bénéficiaires.
- La gestion des préoccupations et des demandes de soutien sur le terrain.

Au total, 52 groupes WhatsApp ont été mis en place, répartis par type d'AGR et par région. Cela a facilité un suivi continu et une réactivité accrue face aux défis rencontrés par les bénéficiaires dans l'exécution de leurs activités.

Cette approche a permis de renforcer le suivi du projet, d'améliorer la communication et d'assurer que les bénéficiaires aient un accès constant aux ressources et à l'assistance nécessaires pour réussir leurs AGR. Elle a également facilité la gestion des difficultés sur le terrain et a permis de prendre des décisions éclairées pour améliorer l'impact du projet.

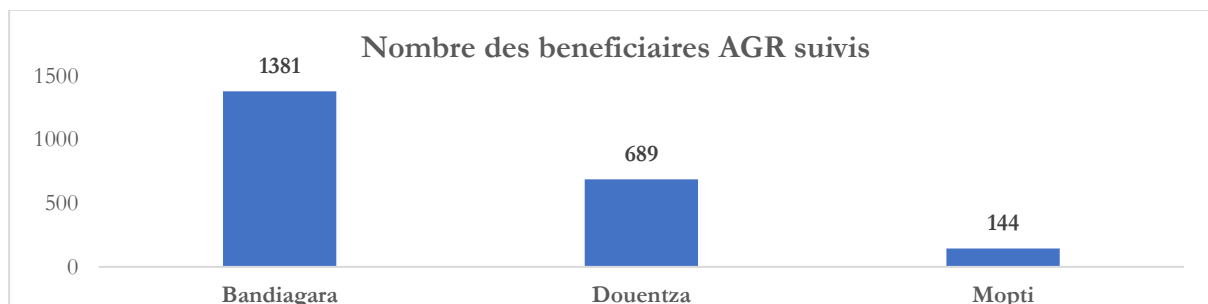
- **Visites de Terrain des AGR**

A travers un système de collecte mobile des données et des outils conçus dans ce sens, les Agents de Développement Communautaire (ADC) ont réalisé des suivis coaching auprès des bénéficiaires AGR. Ces visites ont été essentielles pour évaluer la mise en œuvre des plans d'affaires des bénéficiaires des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Elles ont permis de suivre de près l'évolution des projets et de fournir un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires.

📌 Nombre de bénéficiaires suivis

Au total de 2214 bénéficiaires dont 1141 femmes/jeunes filles et 1073 hommes/jeunes garçons ont été suivis au cours de ces visites de terrain comme l'indique le graphique ci-après.

Figure 1 : Nombre des bénéficiaires AGR suivis par région



Ces visites de coaching représentent un taux de 29% du nombre total des bénéficiaires. Ce taux s'explique par l'agenda chargé des ADC et un retard dans l'adoption du mécanisme de collecte mobile des données.

Les visites ont permis de vérifier la mise en œuvre effective de leurs plans d'affaires, de discuter des obstacles rencontrés et d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

📌 Objectifs des visites :

Les visites ont visé plusieurs objectifs clés :

- Vérification de l'exécution des plans d'affaires des bénéficiaires pour s'assurer qu'ils suivent les stratégies définies.
- Identification des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets et proposition de solutions adaptées.
- Accompagnement et conseil en matière de gestion financière, marketing, et autres compétences pratiques essentielles à la réussite de l'AGR.
- Évaluation de l'impact des subventions sur l'amélioration des conditions économiques des bénéficiaires.

📌 Résultats attendus :

Ces visites ont permis de confirmer que les bénéficiaires sont en bonne voie pour réussir leurs projets, ou d'ajuster les interventions là où des difficultés sont apparues. Elles ont également servi à renforcer l'accompagnement dans la gestion des ressources et à garantir que les bénéficiaires maximisent l'impact des subventions AGR reçues.

📌 Bénéfices du suivi :

Ces visites ont favorisé une meilleure appropriation des plans d'affaires par les bénéficiaires et ont permis d'assurer un suivi régulier, garantissant ainsi une meilleure gestion des activités. Les ADC ont pu ajuster les actions en fonction des retours du terrain et ont offert un soutien direct pour l'optimisation des projets.

Les visites de suivi continuent à être un élément fondamental pour l'accompagnement des bénéficiaires, assurant la durabilité et l'impact positif des AGR dans les communautés.

Tableau 3 : Répartition et typologie des groupes pour le suivi

Types d'AGR	Bandiagara	Douentza	Mopti	Total
Coupe-couture	0	0	1	1
Embouche	111	69	54	234
Maraîchage	4	4	6	14
Petit commerce	22	33	66	121
Restauration	2	1	1	4
Savonnerie	2	5	2	9
Teinture/Artisanat	3	9	12	24
Transformation	0	0	2	2
Total	144	121	144	409

Tableau 4 : Situation total des Sociétés coopératives par types d'activité et par commune dans les trois régions (AGR) en cours de formalisation

Type AGR	Mopti	Bandiagara	Douentza	TOTAL
Embouche	51	106	61	218
Petit commerce	64	20	25	109
Maraîchage	4	3	2	9
Transformation	1	0	0	1
Restauration	0	2	0	2
Teinture/Artisanat	8	2	5	15
Savonnerie	1	2	0	3
Coupe-couture	0	4	0	4
TOTAL	129	139	93	361

Tableau 5: Répartition des bénéficiaires AGR suivis par région et par métier

Activité AGR	Bandiagara	Douentza	Mopti	Total
Artisanat	26		2	28
Embauche	1 097	486	45	1 628
Maraichage	3	1	1	5
Petit commerce	255	202	95	552
Savonnerie			1	1
Totaux	1 381	689	144	2 214

Tableau 6 : Répartition des bénéficiaires AGR suivis par région, par métier et par sexe

Activité	Bandiagara			Douentza			Mopti			Total général
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	
Artisanat	9	17	26					2	2	28
Embauche	501	596	1 097	245	241	486	18	27	45	1 628
Maraichage	1	2	3		1	1		1	1	5
Petit commerce	193	62	255	112	90	202	62	33	95	552
Savonnerie								1	1	1
Total général	704	677	1 381	357	332	689	80	64	144	2 214

- **Superviser le suivi - coaching des bénéficiaires des subventions AGR lors des groupes de discussion (focus groupes) dans les communes des régions de Bandiagara, Douentza et Mopti.**

Pour faciliter le suivi coaching des bénéficiaires AGR, les groupes de discussion ont été érigés en groupes d'intérêt économiques (GIE) ou en coopératives selon leurs plans d'affaires, notamment pour les secteurs tels que l'embauche, le petit commerce, l'artisanat, la savonnerie et le maraîchage. Ces groupes de discussion ont facilité le partage d'expériences et ont permis de résoudre des défis et renforcer les compétences. Ils ont également facilité la surveillance environnementale et sociale pour s'assurer que les activités respectent les normes en matière de durabilité, d'impact environnemental et social.

Tableau 7 : Répartition par activité et groupe d'âge des bénéficiaires suivis lors des groupes de discussion

Activité	Bandiagara			Douentza			Mopti			Total général
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	
Artisanat	9	17	26					2	2	28
Embauche	501	596	1 097	245	241	486	18	27	45	1 628
Maraichage	1	2	3		1	1		1	1	5
Petit commerce	193	62	255	112	90	202	62	33	95	552
Savonnerie								1	1	1
Total général	704	677	1 381	357	332	689	80	64	144	2 214

- **Sous-composante 3.2 : Paiements pour les Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TP-HIMO)**

Cette sous-composante concerne 11 000 bénéficiaires éligibles dont 30 % de femmes, âgées de 24 à 39 ans et 70 % de jeunes, âgés de 15 à 24 ans (50 % de filles et 50 % de garçons)

Le ciblage des bénéficiaires repose sur une approche participative combinant le profilage et l'auto-sélection. Chaque paiement TP-HIMO s'élève à 220 USD et est fixé

selon un coût raisonnable, contribuant à la réduction du niveau de pauvreté des bénéficiaires.

- **Identifier les bénéficiaires éligibles aux activités TP-HIMO**

En collaboration avec les services techniques déconcentrés de l'Etat, 11 communes ont été identifiées pour l'implémentation des activités TP-HIMO. La forte collaboration avec les services techniques et les CT a permis une meilleure intégration du projet dans chaque commune.

- Acceptation du Projet : les maires des communes bénéficiaires doivent envoyer une lettre de notification à leur hiérarchie (Préfet ou Gouverneur), confirmant l'acceptation du projet.
- Création de Comités Communaux : Mise en place d'un comité communal dans chaque commune pour la coordination des actions du projet. Le comité est présidé par le Maire et est composé de 7 à 8 membres avec la représentation de toutes les couches (maire, conseillers communaux, représentants des services techniques, femmes, jeunes, etc.).
- Critères de sélection des Bénéficiaires : Les bénéficiaires sont sélectionnés en tenant compte des critères suivants : 30% de femmes, en particulier celles de la tranche d'âge 24-39 ans. 70% de jeunes, répartis en 50% de filles et 50% de garçons dans la tranche d'âge de 15-24 ans.

- **Atelier de consultation, de préparation des critères de sélection des bénéficiaires, de sensibilisation et de mobilisation autour du projet**

En collaboration avec les comités, des ateliers communaux de lancement et de ciblage sont organisés dans les 11 communes bénéficiaires pour sélectionner les villages. Au total 57 villages/quartiers ont été sélectionnés pour la mise en œuvre des activités du projet. Il s'agit de 28 villages bénéficiaires des activités TP-HIMO uniquement et 29 villages bénéficiaires des activités AGR et TP-HIMO. Les critères de sélection sont entre autres la sécurité, accessibilité, disponibilité de réseau téléphonique, la disponibilité de la main d'œuvre.

a. Mise en place de comités de ciblage et de gestion des plaintes

Pour une meilleure transparence dans le ciblage des bénéficiaires du projet, un comité villageois/quartier de ciblage composé de 5 membres et présidé par le chef du village/quartier a été mis en place dans chaque village/quartier d'intervention. Le comité est présidé par Chef du village/quartier et composé de 2 conseillers du chef de village ; un représentant des jeunes, une représentante des femmes et une notabilité religieuse.

b. Mise en place des structures de suivi et de gestion (comité de gestion des plaintes)

Pour faciliter la remontée et la gestion des plaintes, 84 comités de gestion des plaintes ont été mis en place dont un comité par village/quartier. Le comité d'enregistrement et de gestion des plaintes est composé de 3 membres dont une notabilité religieuse ; un représentant des jeunes et une représentante des femmes.

- **Formation sur le Processus de Ciblage :**

Au total 392 membres dont 83 membres des comités communaux et 309 membres des comités villageois/quartiers ont été formés sur le processus de ciblage des bénéficiaires TP-HIMO.

- **Sensibilisation et information des communautés**

Les critères de sélection des bénéficiaires ont été diffusés sur :

- 21 radios de proximité membres de l'URTEL, en langues nationales ;
- 2 crieurs publics (RECOTRADE) dans chacun des 52 villages/quartiers.

Cette diffusion a permis une meilleure compréhension et implication active des communautés dans les processus de ciblage des bénéficiaires du projet.

En plus de cette diffusion, des assemblées générales de sensibilisation dans chaque village/quartier bénéficiaire ont été organisées pour :

- Présenter le projet et les critères de sélection des bénéficiaires ;
- Communiquer sur les dates, heures et lieux d'enregistrement des bénéficiaires et des assemblées villageoises de validation.

○ Validation et sélection des bénéficiaires

Pour valider les listes des bénéficiaires, des assemblées villageoises de validation des listes provisoires des bénéficiaires ont été organisées dans 52 villages/quartiers.

En plus de ces assemblées, des réunions des comités communaux de coordination dans 11 communes ont été organisées pour analyser et valider la liste finale des bénéficiaires. Au total 7393 bénéficiaires ont été retenus pour la mise en œuvre de la sous-composante TP-HIMO. Conformément aux objectifs du projet, 50% de ces bénéficiaires sont des femmes et parmi les jeunes bénéficiaires de 15 à 24 ans, 52% sont des femmes.

Le processus de sélection a été largement inclusif, avec une participation significative des femmes et des jeunes. La mise en place des comités et la mobilisation des communautés ont assuré une large diffusion des informations et un suivi efficace du processus de ciblage.

Tableau 8 : Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge et par sexe

Tranche d'âge	Total	Femme	% Femme	Homme	% Homme
15-24 ans	4 231	2 185	52%	2 046	48%
25-39 ans	3 162	1 500	47%	1 662	53%
Total	7 393	3 685	49,8%	3 708	50,2%

○ Identifier avec les communautés la liste des TP-HIMO

En collaboration avec les collectivités territoriales, les comités communaux, les comités de cibles et les communautés, des ateliers communaux ont été organisés pour identifier 139 chantiers TP-HIMO. Les détails sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : Nombre des chantiers TP-HIMO par commune

N°	Communes	Nombre de TP-HIMO
1	Kendé	27
2	Muetoumou	17
3	Koumbewel- koundia	11
4	Douentza	21
5	Tedié	7
6	Djenné	4
7	Konna	8

N°	Communes	Nombre de TP-HIMO
8	Mopti	35
9	Diafarabé	3
10	Youwarou	4
11	Socoura	6
Total		143

Les ateliers ont permis de faire une présentation générale sur l'approche HIMO, les stratégies d'intervention du projet. Ils ont également permis aux participants de formuler quelques recommandations à l'endroit de l'unité de gestion du projet. Parmi ces recommandations, nous pouvons noter, l'augmentation du forfait journalier à **2 000 FCFA**.

- **Ateliers communaux de validation des choix prioritaires issus du processus PCP (Planification Communautaire Participative) des activités TP HIMO dans les communes éligibles**

Des ateliers communaux ont été organisés dans les 11 communes bénéficiaires des TP-HIMO pour définir les propositions de microprojets par village et valider la liste des microprojets prioritaires par commune en fonction des critères et conditions définis par le projet. Ces ateliers ont également permis l'inscription des différents sous projets dans les PDSEC (Plans de Développement Socio-Économiques Communaux). Ainsi la liste de 139 microprojets a été établie et validée à la suite de ces ateliers.

- **Atelier de formation pour l'élaboration des fiches d'évaluation techniques détaillées des TP-HIMO**

Durant la période, 30 agents dont 11 ADC, 3 superviseurs et 16 agents techniques des 3 régions (Mopti, Bandiagara, et Douentza) ont été formés sur l'élaboration des fiches d'évaluation techniques détaillées des TP-HIMO. L'atelier a permis de renforcer les capacités des agents de APIDEV et des services du Génie Rural en matière d'évaluation technique des microprojets TP-HIMO, tout en fournissant des recommandations pratiques pour accélérer le processus de mise en œuvre des projets.

- **Elaboration des fiches techniques détaillées**

Suite à la formation sur l'élaboration des fiches techniques, les agents de APIDEV ont été déployés sur le terrain pour réaliser des visites de site et recueillir les informations nécessaires pour l'élaboration des fiches d'évaluation technique détaillées des projets TP-HIMO. Au total 139 fiches d'évaluation techniques détaillées ont été élaborées, conformément au canevas proposé, et transmises à l'UNICEF pour validation et suivi. L'élaboration des fiches techniques détaillées a été un succès, bien que des ajustements aient été nécessaires concernant la participation des agents locaux en raison des coûts impliqués. Ces fiches serviront à affiner les interventions et garantir le bon déroulement des projets TP-HIMO.

- **Appuyer la mise en œuvre de la sauvegarde environnementale et sociale en application des dispositions du plan d'engagement environnemental et social**

Dans un contexte de changement climatique, pour assurer le respect de l'environnement dans la mise en œuvre des activités TP-HIMO, conformément aux dispositions du plan d'engagement environnemental et social, 248 membres dont 165 membres des comités de gestion des plaintes et 83 membres des comités communaux

des 11 communes ont été formés sur l'enregistrement et la gestion des plaintes, les normes environnementales et sociales et la prévention contre les exploitations et les abus sexuels. En plus 14 agents du projet (11 ADC et 3 superviseurs) et 16 techniciens du Génie Rural ont été formés sur l'élaboration des fiches techniques détaillées des chantiers pour assurer une meilleure conformité des activités TP-HIMO aux normes environnementales et sociales en vigueur. Ces agents (ADC ; superviseurs et techniciens) ont également été formés sur les techniques d'identification des éléments sensibles sur les sites (matières rares, etc.) ; l'unanimité du choix des sites parmi les communautés ; proposition de mesures pour minimiser les risques d'accidents ; screening et évaluations des 139 microprojets TP-HIMO, en utilisant les normes de la Banque Mondiale et le cadre législatif Malien.

Classification des microprojets :

Au total, 44 chantiers ont été identifiés et regroupés en 9 catégories de chantiers (assainissement, cordon pierreux, curage de caniveaux, réhabilitation des pistes rurales, reboisement, rechargement de latérite, surcreusement de mares, construction de diguettes, pavage/dallage). Chaque chantier a été évalué selon des critères environnementaux et sociaux.

Élaboration et validation des fiches :

Au total 44 fiches de screening environnementales et sociales ont été élaborées et validées par la DRACPN, classées dans la catégorie "C" (celles nécessitant une surveillance standard).

Notice globale pour les chantiers :

Un processus d'élaboration d'une notice globale pour l'ensemble des chantiers TP-HIMO est en cours, afin de garantir l'application cohérente des mesures de sauvegarde à tous les sites.

Les actions menées ont permis d'assurer une bonne gestion des aspects environnementaux et sociaux liés aux projets TP-HIMO. La formation des comités et des agents du projet, couplée à l'évaluation environnementale, garantit que les projets respecteront les normes internationales et locales, minimisant ainsi les impacts négatifs sur les communautés et l'environnement.

- **Assurer le suivi de la réalisation des TP-HIMO et renseigner fidèlement les fiches de pointage sur la base de données (HOPE)**

Pour garantir un suivi précis et rigoureux des travaux réalisés dans le cadre des projets TP-HIMO et assurer l'enrôlement des bénéficiaires dans le système de gestion HOPE, 140 enquêteurs dont 61 pour la région de Mopti et 79 pour les régions de Bandiagara et Douentza ont été sélectionnés et formés sur l'enrôlement des bénéficiaires TP-HIMO dans le système HOPE. Les enquêteurs ont été choisis parmi un vivier existant auprès des DRDSES et SLDSES.

Enrôlement des bénéficiaires :

Au total de 7 390 bénéficiaires ont été enrôlés, sur un objectif de 7 393, soit un taux d'enrôlement de 99%. Les 03 bénéficiaires restants sont de la commune urbaine de Mopti.

Évaluation technique des chantiers :

Les 139 chantiers TP-HIMO ont fait l'objet d'une évaluation technique détaillée, permettant de mieux comprendre les besoins et les étapes des travaux.

Estimation des matériaux et coûts :

Une évaluation a été réalisée pour estimer les types et quantités des équipements nécessaires pour chaque type de chantier. Cette évaluation a également permis d'estimer le prix moyen des équipements sur le marché afin de faciliter la gestion et la planification des ressources.

- **Processus de passation de marché pour l'acquisition des matériels et matériaux**

Le processus de passation de marché pour l'acquisition des matériels et matériaux nécessaires à la mise en œuvre des projets TP-HIMO s'est déroulé en **deux phases** distinctes

Phase 1 : Gestion par les Directions Régionales

- Cette phase a été gérée par les différentes directions régionales de développement social et de l'économie solidaire, sous la supervision du partenaire UNICEF.
- L'approvisionnement des matériaux et matériels a été confié aux fournisseurs après un appel à candidature lancé dans chaque région.

Phase 2 : Gestion par le Partenaire UNICEF

- La deuxième phase de l'acquisition a été directement gérée par le partenaire UNICEF.
- Comme dans la première phase, l'approvisionnement des matériels et matériaux a été assuré par fournisseurs sélectionnés à la suite d'un appel à candidature.

Cette approche dans le processus de passation des marchés a permis de garantir la transparence et la compétitivité dans le choix des fournisseurs tout en assurant l'acquisition des équipements de qualité adaptés aux exigences de chaque chantier. Elle a également permis une gestion partagée entre les directions régionales et le partenaire UNICEF pour assurer un approvisionnement adéquat et rapide.

- **Accompagner le partenaire UNICEF dans l'élaboration de la liste de paiement des bénéficiaires enrôlés dans les différentes communes**

Pour faciliter le paiement et garantir la transparence dans la gestion des fonds, une liste de paiement a été élaborée en collaboration avec le partenaire UNICEF. Cette élaboration a été réalisée à travers les étapes suivantes :

Collecte des Données par les Enquêteurs : au total 90 enquêteurs dont 50 à Bandiagara et 40 à Douentza ont collecté les données auprès de 9 160 ménages dont 5 168 à Bandiagara et 3 992 à Douentza.

Ces informations ont permis de dresser une liste précise des bénéficiaires, garantissant que les paiements soient effectués de manière juste et transparente.

Etat des lieux des chantiers avant le démarrage des travaux : avant le démarrage des activités, un état des lieux a été réalisé dans tous les 143 chantiers. Cette étape visait à s'assurer que les sites étaient prêts pour la mise en œuvre des projets TP-HIMO, à vérifier les conditions de travail et s'assurer que les infrastructures étaient en adéquation avec les objectifs du projet.

- **Nombre des bénéficiaires appuyés à travers les activités TP-HIMO**

Au total de 7390 personnes dont 3921 femmes/jeunes filles et 3469 hommes/jeunes garçons ont bénéficié des activités TP-HIMO sur 143 chantiers. Les détails sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Répartition des bénéficiaires TP-HIMO par commune et par sexe

Étiquettes de lignes	F	M	T	Nombre de chantiers
Mopti	934	918	1 852	35
Douentza	646	478	1 124	21
Diafarabe	63	52	115	3
Djenne	50	152	202	4
Kende	899	625	1524	27
Konna	241	159	400	8
Koubewel Koundia	348	258	606	11
Metournou	434	436	870	17
Socoura	101	149	250	6
Tedie	138	131	269	7
Youwarou	67	111	178	4
Total général	3 921	3 469	7 390	143

De l'analyse du tableau il ressort que 53% des bénéficiaires sont des femmes ce qui réconforte l'un des objectifs clés du projet. A noter que 77 cas d'absence ont été constatés à dans la commune de Mopti.

Cette répartition permet d'identifier clairement les zones géographiques et le nombre de bénéficiaires par chantier, facilitant ainsi la gestion et le suivi des activités de mise en œuvre des projets dans chaque région.

- **Suivre la réception des matériels et matériaux de TP HIMO au niveau des mairies**

Les comités de réception mis en place au niveau des communes ont observé un retard dans la fourniture des matériels et matériaux nécessaires pour les chantiers TP-HIMO. En conséquence, les activités ont été suspendues du 21 octobre au 03 novembre 2024 sur instruction du partenaire pour permettre aux fournisseurs de livrer les matériels.

Signature des contrats et des codes de conduite, et distribution des kits de protection

Malgré les retards, 122 chantiers opérationnels ont été retenus pour le démarrage des activités tout en tenant compte de l'impact de la saison pluvieuse. Les bénéficiaires répartis sur ces sites ont procédé à la signature de leurs contrats et codes de conduite, et ont reçu des kits de protection individuels. La répartition des bénéficiaires ayant signé et reçu leurs kits. Le tableau suivant donne les détails.

Tableau 11 : Répartition des bénéficiaires signataires de code de conduite par région

Région	Bénéficiaires	Bénéficiaires signataires de code
Mopti	2 997	2 923
Bandiagara	2 394	2 394
Douentza	1 999	1 999
Total	7 390	7 316

Au total 7 316 bénéficiaires soit 99% ont signé le contrat et code de conduite. Cette étape marque un progrès important dans la mise en œuvre des projets et la gestion des conditions de sécurité sur les chantiers.

- **Organiser le lancement des activités de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TP-HIMO)**

Au total 03 ateliers de lancement des activités TP-HIMO ont été organisés dans les 03 régions d'intervention du projet.

Formation des Bénéficiaires et Sensibilisation sur les Normes

Au niveau de chaque chantier, les bénéficiaires ont été formés et sensibilisés aux normes d'hygiène, de santé, d'environnement et de sécurité.

Les séances de sensibilisation ont été animées par les Agents de Développement Communal (ADC) ainsi que par les techniciens BTP, recrutés pour soutenir le suivi des travaux sur le terrain.

Bénéficiaires Formés

Au total de **7 316 bénéficiaires** a été formés à travers les chantiers-écoles, répartis comme suit :

Tableau 12 : Répartition des bénéficiaires signataires formés à travers les chantiers-écoles

Région	Bénéficiaires	Bénéficiaires signataires de code
Mopti	2 997	2 923
Bandiagara	2 394	2 394
Douentza	1 999	1 999
Total	7 390	7 316

Ce programme de formation vise à garantir que les bénéficiaires respectent les normes de sécurité et d'hygiène tout en améliorant leur expertise dans la gestion des projets TP-HIMO.

- **Formation des chefs d'équipe, membres des comités communaux et des comités de gestion des plaintes sur les normes de sauvegarde environnementale et sociale**

Au total 726 participants dont 494 chefs d'équipe, 83 membres des comités communaux et 149 membres des comités de gestion des plaintes ont été formés sur les normes de sauvegarde environnementale et sociale, repartis par région comme suit :

- **Région de Bandiagara** : 268 participants dont 215 chefs d'équipes ; 16 membres des comités communaux et 36 membres des comités de gestion des plaintes.
- **Région de Douentza** : 204 participants dont 160 chefs d'équipes ; 24 membres des comités communaux et 20 membres des comités de gestion des plaintes.
- **Région de Mopti** : 255 participants dont 119 chefs d'équipe ; 43 membres des comités communaux et 93 membres des comités de gestion des plaintes.

Cet atelier a permis de, non seulement former mais aussi sensibiliser les différents acteurs sur l'importance des normes environnementales et sociales afin de garantir la conformité des activités du projet aux exigences environnementales et assurer une gestion adéquate des plaintes reçues dans la mise en œuvre des activités TP-HIMO.

- o **Formation du personnel du projet PAFEEM/APIDEV sur les Normes d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSE)**

Une formation a été organisée pour le personnel du projet PAFEEM/APIDEV sur les normes d'Hygiène, de Santé, de Sécurité et d'Environnement (HSE). La formation a eu lieu du 20 au 25 novembre 2024 à Sévaré.

Durant la période, 38 membres du personnel de l'équipe projet dont 7 femmes et 31 hommes ont été formés sur normes d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSE) à travers les thématiques suivantes :

- Définition des concepts clés
- Normes HSE (Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement)
- Mécanismes de gestion des plaintes (MGP)
- Fiche de collecte de données de sensibilisation sur les NES et PEAS

Cette formation a permis à l'équipe de se familiariser avec les normes HSE et les mécanismes pour garantir des conditions de travail sécuritaires et respectueuses des normes environnementales et sociales.

- o **Sensibilisation communautaire sur les normes de sauvegarde environnementale, sociale et Préventions Contre l'Exploitation et les Abus sexuels (PEAS)**

Dans le cadre des activités du projet, des séances de sensibilisation communautaires ont été organisées pour sensibiliser les bénéficiaires et les autres parties prenantes sur les normes environnementales et sociales (NES) ainsi que sur la Prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuels (PEAS). Au total 7918 personnes ont été touchées par les séances de sensibilisation réparties comme suit :

- Bénéficiaires sensibilisés : 6427 bénéficiaires dont 2092 femmes et 4335 hommes ;
- Membres de comités et autres partie prenantes : 1439 personnes dont 574 femmes et 865 hommes ;
- Membre de l'équipe projet : 49 agents dont 8 femmes et 41 hommes ;
- Fournisseurs : 3 fournisseurs (location de véhicules, location de salle et restauration, imprimerie photocopies).

Les différents thèmes abordés au cours de ces séances de sensibilisation sont entre autres :

✓ **PEAS (Prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuels)**

- Bonne conduite des humanitaires envers les populations bénéficiaires
- Harcèlement sexuel et ses conséquences
- Rappel des six principes de la circulaire des Nations Unies sur les PEAS
- Codes de bonne conduite à respecter sur les chantiers
- Exploitation sexuelle
- Procédures de signalement des incidents d'EAS
- Structures de prise en charge des victimes
- Charte de code de conduite

✓ **NES (Normes Environnementales et Sociales)**

- Assainissement des espaces de vente
- Réduction des impacts négatifs des activités
- Bonne gestion des activités génératrices de revenus (AGR)

En plus de ces séances de sensibilisation, les 21 comités communaux ; les 105 comités villageois de ciblage et les 105 comités de gestion des plaintes ont été dotés en affiches afin de faciliter la diffusion des messages en faveur de la PEAS. Les 21 Mairies ont également été doté en kakemonos pour la sensibilisation.

Selon les témoignages, ces sensibilisations ont permis de comprendre l'importance de la PEAS et de s'impliquer davantage dans la remontée des tous les incidents relatifs.

○ **Evaluation genre dans la mise en œuvre des activités du projet**

Au cours de la période, une évaluation a été conduite pour identifier les forces, les faiblesses et formuler des recommandations pour renforcer la prise en charge de l'aspect genre dans la mise en œuvre des activités.

☞ **Résultats des évaluations et analyses :**

✓ **Bénéficiaires AGR (Activités Génératrices de Revenus) :**

- Les femmes et les filles représentent 50,2% des bénéficiaires, dont 51% sont des jeunes filles et femmes de 15 à 24 ans.

✓ **Bénéficiaires TP-HIMO (Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'Œuvre) :**

- Les femmes et les filles constituent 49,8% des bénéficiaires, avec 52% de jeunes filles et femmes de 15 à 24 ans.

✓ **Respect des quotas :**

- Le quota de 70% de femmes et 30% d'hommes pour les AGR n'est pas respecté.
- Il est proposé de réduire cet écart en visant exclusivement des jeunes femmes de 15 à 39 ans dans les communes de Dallah et Deboye.

✓ **Comités de ciblage et de gestion des plaintes :**

- Sur 718 membres des comités de ciblage, la représentation des femmes est de 19,49%.
- Dans les comités de plaintes, 33,42% des 374 membres sont des femmes, ce qui montre une meilleure représentation dans ces comités.

- La représentation des femmes dans les comités communaux de ciblage est de 24,69%.
- Globalement, les femmes représentent 24,32% des membres dans les organes de gouvernance, soulignant un besoin d'atteindre un ratio d'au moins 1/3.

Tableau 13 : Forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
✓ Quotas d'attribution (AGR) : 70% pour les jeunes de 15 à 24 ans et 30% pour les jeunes adultes de 25 à 39 ans, favorisant l'inclusion des jeunes. ✓ Critères de priorité : mise en avant des personnes vulnérables, y compris les jeunes, femmes, personnes en situation de handicap et les personnes déplacées internes (PDI). ✓ Recrutement d'experts : Intégration de spécialistes en genre, PEAS, et en sauvegarde environnementale et sociale pour une approche durable. ✓ Opportunités de financement : Développement d'activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement. ✓ Innovation et développement des jeunes : Amélioration des conditions de vie grâce aux travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (TP-HIMO). ✓ Documentation des acquis : Contribution à la génération future par la capitalisation des expériences. ✓ Coordination optimisée : Mise en œuvre efficace des initiatives pour garantir la durabilité du projet.	✓ Influence des traditions et normes culturelles sur la sélection des bénéficiaires, limitant la participation des femmes. ✓ Faible participation des femmes dans les processus de prise de décision locaux. ✓ Résistances face à l'autonomisation des femmes, freinant l'évolution du projet. ✓ Insuffisance de suivi des listes provisoires par les comités pour vérifier la conformité des critères de sélection des bénéficiaires. ✓ Impact de l'insécurité et de l'extrémisme religieux, perturbant l'exécution des activités du projet dans certaines zones.

👉 **Recommandations :**

- ✓ **Collecte systématique de données désagrégées par sexe et âge :** Cela permettra d'améliorer la compréhension des impacts de genre sur les différentes interventions.

- ✓ **Engagement des chefs religieux et traditionnels** pour promouvoir l'implication des femmes dans les prises de décisions et renforcer leur rôle dans la gestion des activités du projet.
- ✓ **Représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les comités du projet**, en visant une parité de genre dans tous les niveaux de gouvernance.
- ✓ **Protection des groupes vulnérables** contre le harcèlement sexuel et autres formes de violence de genre à travers des mécanismes de signalement et de prise en charge des victimes.
- ✓ **Mentorat pour les femmes** : Prioriser les femmes dans les équipes de mentorat pour renforcer la confiance des communautés envers les bénéficiaires et favoriser l'autonomisation des femmes.
- ✓ **Considérations de temps de travail** : Adapter les horaires et les interventions aux réalités sociales des femmes et des hommes, notamment en prenant en compte les responsabilités familiales des femmes.
- ✓ **Sensibilisation communautaire continue** : Poursuivre les activités de sensibilisation sur les enjeux de genre pour favoriser un changement de mentalité durable et renforcer l'implication des femmes dans le projet.
- ✓ **Partage des bonnes pratiques et enseignements** avec toutes les parties prenantes et au sein de la communauté pour multiplier les effets positifs du projet.
- ✓ **Actions correctrices pour les inégalités** : Mettre en place des stratégies pour combler les écarts entre les sexes dans la participation, la prise de décision, et l'accès aux bénéfices du projet.

En résumé, bien que des progrès aient été réalisés dans l'intégration du genre, il est essentiel de continuer à renforcer l'inclusivité et de garantir que les femmes jouent un rôle clé dans le développement du projet, tout en surmontant les défis culturels et structurels.

- **Élaborer une note d'examen sur l'impact des comités de ciblage sur les décisions concernant les jeunes, ainsi qu'une analyse de genre des données recueillies dans le cadre du ciblage des activités TP-HIMO**

Le projet TP-HIMO (Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'Œuvre) vise à fournir des opportunités d'emploi pour les populations locales, avec un focus particulier sur l'inclusion des jeunes et des femmes. Les comités de ciblage sont responsables de la sélection des bénéficiaires des activités du projet. Cette analyse vise à évaluer l'impact des décisions prises par ces comités, en particulier en ce qui concerne les jeunes, et à examiner la répartition des bénéficiaires par genre et tranche d'âge dans le cadre du ciblage des activités TP-HIMO.

Tableau 14 : Répartition des bénéficiaires TP-HIMO par tranche d'âge et par genre

Tranche d'âge	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
15 à 24 ans	2 366	32%	1 811	25%	4 177	57%
25 à 39 ans	1 555	21%	1 658	22%	3 213	43%
Total	3 921	53%	3 469	47%	7 390	100%

L'analyse du tableau montre une prédominance de jeunes dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans, qui représentent 57,3% du total des bénéficiaires. Cette catégorie est particulièrement ciblée par le projet pour encourager l'emploi des jeunes. Ainsi le nombre total de bénéficiaires dans la tranche d'âge de 25 à 39 ans est légèrement inférieur, mais reste important pour garantir une participation active de la communauté aux activités. En outre l'analyse montre également une forte représentativité des femmes avec 53% ce qui cadre avec les objectifs du projet.

- **Impact des Comités de Ciblage sur les Décisions Concernant les Jeunes**

☞ **Approche des Comités de Ciblage :**

- Les comités de ciblage ont pour rôle de garantir l'inclusion des jeunes dans les projets TP-HIMO. Cependant, des biais subjectifs peuvent exister, notamment dans les zones où les traditions influencent les décisions sur la sélection des bénéficiaires.
- Les comités ont jugé que les jeunes de 25 à 39 ans sont généralement plus mûrs et responsables, ce qui a eu un impact sur leur sélection en nombre plus élevé par rapport à la tranche de 15 à 24 ans, bien que ce dernier groupe soit prioritaire selon les critères du projet.

☞ **Inclusion des Femmes et des Jeunes Filles :**

- Les femmes dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans sont relativement bien représentées (52% des bénéficiaires de cette tranche), mais des défis persistent pour atteindre une parité complète dans certaines localités.
- Les jeunes hommes ont parfois été préférés en raison de perceptions sociales qui les considèrent plus aptes à travailler dans certains types d'activités physiques, malgré les efforts du projet pour favoriser l'égalité de genre.

☞ **Sélection des Bénéficiaires :**

- L'impact des comités villageois sur les décisions de ciblage peut varier en fonction de leur compréhension des critères du projet et des priorités locales. Dans certains cas, la liberté d'inscription offerte aux bénéficiaires a permis de déséquilibrer la répartition des bénéficiaires, en particulier en faveur des hommes dans la tranche d'âge de 25 à 39 ans.
- Le processus de validation des listes des bénéficiaires par les comités communaux joue également un rôle dans l'adaptation des quotas définis au niveau du projet, parfois en fonction de réalités locales.

☞ **Recommandations :**

- **Renforcement de la Sensibilisation et de la Formation des Comités de Ciblage :** Il est crucial de renforcer la formation des comités de ciblage sur l'importance de respecter les critères de sélection relatifs au genre et à l'âge, afin d'assurer une représentation équilibrée des jeunes et des femmes dans toutes les activités du projet.
- **Mise en Place d'un Suivi Rigoureux des Listes de Bénéficiaires :** Un système de suivi plus rigoureux et transparent doit être mis en place pour contrôler les inscriptions et veiller à ce que la sélection des bénéficiaires respecte strictement les quotas de genre et d'âge.
- **Soutien Accru aux Jeunes Filles :** Bien que les jeunes filles soient bien représentées parmi les bénéficiaires (52%), il convient d'assurer un soutien spécifique pour les jeunes filles et de surmonter les obstacles sociaux et

économiques qui pourraient limiter leur participation active dans certaines localités.

- **Approche plus Stratégique pour la Sélection des Jeunes Adultes** : Si les jeunes adultes de 25 à 39 ans sont inclus pour leurs compétences et leur maturité, il est nécessaire de trouver un équilibre entre l'inclusion des jeunes dans la tranche d'âge 15 à 24 ans et celle de 25 à 39 ans, en s'assurant que le ciblage respecte les priorités du projet.
- **Mobilisation des Acteurs Locaux** : Il est essentiel de mobiliser les leaders locaux, y compris les chefs traditionnels, pour garantir que les critères de sélection soient compris et appliqués de manière équitable, en particulier en ce qui concerne la représentation des femmes et des jeunes dans les activités.

L'impact des comités de ciblage sur les décisions concernant les jeunes est indéniable, mais des défis subsistent dans la mise en œuvre effective des critères de sélection. L'analyse des données montre que les femmes et les jeunes sont bien représentés dans le projet, bien que des ajustements soient nécessaires pour garantir une parité parfaite et une inclusion renforcée des jeunes de la tranche d'âge 15-24 ans. Il est crucial de renforcer la formation et la sensibilisation des comités de ciblage, ainsi que de mettre en place des mécanismes de suivi plus efficaces pour assurer une sélection juste et transparente des bénéficiaires.

- **Critères de sélection des bénéficiaires et analyse des données**

Le projet a mis en place des critères de sélection spécifiques pour ses bénéficiaires, qui incluent un quota de 70 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans, répartis de manière égale entre jeunes filles et jeunes garçons, et 30 % de bénéficiaires dans la tranche d'âge de 25 à 39 ans, également répartis entre femmes et hommes. Cependant, une analyse des données montre que ces quotas n'ont pas été respectés, en particulier pour la sélection des jeunes dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans.

☞ **Critères de Sélection :**

- ✓ 70 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans, répartis équitablement entre filles et garçons.
- ✓ 30 % de jeunes adultes âgés de 25 à 39 ans, répartis également entre hommes et femmes.

☞ **Écart par Rapport aux Quotas :**

- Les quotas définis pour les jeunes de 15 à 24 ans n'ont pas été atteints, car ce groupe représente seulement 57,3% des bénéficiaires au lieu de 70%. De plus, il existe un déséquilibre entre le nombre de jeunes hommes et jeunes femmes dans cette tranche d'âge, bien que les chiffres montrent une légère prédominance de femmes (52%).
- En revanche, la tranche d'âge 25 à 39 ans dépasse le quota de 30%, avec une proportion de 42,7% de bénéficiaires dans cette catégorie. Les hommes dans cette tranche d'âge sont plus nombreux que les femmes, ce qui est à l'encontre des critères d'équité de genre fixés par le projet (50% hommes et 50% femmes).

☞ **Facteurs Contribuant aux Disparités**

- ✓ **Perception des Comités Villageois** : Les comités villageois ont estimé que les jeunes adultes âgés de 25 à 39 ans sont mieux préparés à assumer les responsabilités des activités proposées par le projet, notamment en raison de leur maturité et de leur expérience. Cela a conduit à une surreprésentation de ce

groupe d'âge dans les listes de bénéficiaires, malgré les critères de sélection qui privilégient les jeunes de 15 à 24 ans.

- ✓ **Libre Choix d'Inscription par les Bénéficiaires** : Le processus d'inscription des bénéficiaires est ouvert, ce qui permet aux populations de choisir librement de s'inscrire. Cette liberté peut entraîner des sélections qui ne respectent pas les quotas, en particulier si les jeunes adultes préfèrent s'engager dans des activités rémunérées tout de suite, au détriment des jeunes plus jeunes.
- ✓ **Validation des Listes par les Comités Communaux** : Les comités communaux ont la responsabilité de valider les listes des bénéficiaires. Cette validation pourrait être influencée par des considérations locales qui privilégient les jeunes adultes, en particulier dans les zones où l'expérience et la maturité sont perçues comme des critères importants pour les activités liées au projet.

☞ **Impact sur l'Objectif du Projet :**

L'écart par rapport aux quotas d'âge et de genre peut affecter les objectifs d'inclusion du projet, qui vise à garantir que les jeunes, en particulier les jeunes filles, aient un accès équitable aux activités génératrices de revenus et autres bénéfices. De plus, cette surreprésentation des jeunes adultes dans la tranche d'âge 25-39 ans pourrait créer des tensions dans les communautés, car elle ne reflète pas les priorités définies par le projet en matière de jeunesse.

☞ **Recommandations :**

- ✓ **Renforcement de la Sensibilisation des Comités Villageois** : Il est nécessaire de renforcer la sensibilisation des comités villageois sur les objectifs du projet et l'importance du respect des quotas en matière de genre et de tranche d'âge. Cette sensibilisation devrait également inclure des informations sur les avantages de l'inclusion des jeunes de 15 à 24 ans dans les activités.
- ✓ **Suivi Rigoureux du Processus d'Inscription** : Il est essentiel d'instaurer un suivi plus strict des inscriptions des bénéficiaires afin de garantir que les quotas de jeunes et de femmes soient respectés. Cela pourrait inclure des mécanismes de vérification et des contrôles réguliers sur les listes des bénéficiaires par les comités communaux.
- ✓ **Renforcement de la Participation des Jeunes de 15 à 24 Ans** : Il serait judicieux de mettre en place des incitations spécifiques pour encourager les jeunes de 15 à 24 ans, en particulier les jeunes filles, à s'inscrire et à participer activement aux activités du projet. Cela pourrait inclure des programmes de mentorat, des bourses ou des aides spécifiques pour les jeunes filles.
- ✓ **Engagement des Acteurs Locaux** : Pour améliorer l'équilibre entre les groupes d'âge et de genre, il est important d'impliquer des leaders communautaires et culturels, ainsi que des agents de développement, pour promouvoir une sélection équitable et inclure activement les jeunes dans les processus de décision.

L'analyse des données sur les critères de sélection montre que les quotas de jeunes et de genre n'ont pas été respectés de manière optimale dans le projet, en raison de perceptions culturelles et sociales des comités villageois et de la liberté d'inscription des bénéficiaires. Toutefois, des mesures peuvent être prises pour renforcer l'inclusion des jeunes de 15 à 24 ans, particulièrement les jeunes filles, et assurer une plus grande égalité de genre et de tranche d'âge dans les activités du projet.

- **Identifier et négocier des partenariats avec les structures spécialisées dans la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (VBG) et d'exploitation et abus sexuels (EAS)**

Le projet vise à renforcer la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (VBG) et d'exploitation et abus sexuels (EAS) en identifiant des structures spécialisées, puis en établissant des partenariats pour assurer le soutien aux victimes dans les zones d'intervention du projet : Mopti, Bandiagara, et Douentza. La cartographie des 31 structures intervenant dans la prise en charge de ces cas est disponible sous format Excel, ce qui facilitera la recherche et l'identification des structures pertinentes à associer au projet.

Objectifs du Partenariat

- Renforcer l'accès des victimes de VBG et EAS aux services spécialisés.
- Assurer un suivi de qualité pour les victimes en matière de santé, soutien psychologique, réinsertion sociale et juridique.
- Mettre en place des mécanismes de signalement et de réponse rapide face aux cas d'abus.
- Garantir la sécurité des victimes et la confidentialité des informations recueillies pendant les procédures.

Méthodologie pour l'identification et la négociation des partenariats :

▪ **Cartographie des Structures Spécialisées :**

- La cartographie des 31 structures existantes dans les zones de Mopti, Bandiagara et Douentza, disponible sous format Excel, est un outil précieux pour identifier les structures de santé, les associations de défense des droits des femmes, les centres d'accueil pour victimes de violences et les services juridiques spécialisés.
- Il convient de répertorier les structures en fonction des services qu'elles offrent, leur zone d'intervention, ainsi que leurs capacités d'accueil et de prise en charge des victimes. Cette cartographie pourra être utilisée pour analyser les lacunes dans la couverture des services de protection et déterminer les priorités pour les partenariats.

▪ **Critères de Sélection des Partenaires :**

- Expertise dans la prise en charge des victimes de VBG et EAS.
- Capacité à fournir un soutien juridique, médical, psychologique et social.
- Accessibilité géographique pour les bénéficiaires dans les zones ciblées par le projet.
- Engagement en matière de confidentialité, respect des droits humains et protection des victimes.
- Antécédents de partenariat réussis avec des initiatives similaires.

▪ **Rencontre et Négociation avec les Structures Spécialisées :**

- Après l'identification des structures pertinentes, il est essentiel de rencontrer les responsables de ces structures pour discuter de la nature de la collaboration possible. Cette étape peut inclure :
 - Exploration des synergies entre le projet et les structures.
 - Discussion sur les ressources nécessaires pour assurer une prise en charge complète des victimes.
 - Évaluation de la capacité de chaque structure à répondre aux besoins du projet et à la demande des bénéficiaires.

- Les structures peuvent être invitées à signer des accords de partenariat qui précisent les modalités de collaboration, les services fournis et les responsabilités respectives.
- **Établissement d'un Mécanisme de Suivi :**
 - Un mécanisme de **suivi conjoint** doit être mis en place pour évaluer régulièrement l'efficacité des partenariats et s'assurer que les victimes reçoivent une prise en charge adéquate.
 - Ce suivi pourrait comprendre des **rapports mensuels** sur les cas traités, des **réunions de coordination** pour analyser les progrès et résoudre les problèmes éventuels.
- **Sensibilisation des Communautés sur les Services Disponibles :**
 - Une fois les partenariats établis, il est crucial de sensibiliser les communautés sur les services offerts par les structures spécialisées. Cela peut inclure des campagnes d'information pour encourager les victimes de VBG et EAS à signaler les incidents et à chercher de l'aide.
 - Éducation communautaire sur la VBG et l'EAS doit être une composante essentielle des activités de sensibilisation, afin de réduire la stigmatisation et les obstacles à la dénonciation des abus.

👉 **Résultats Attendus :**

- Renforcement des capacités locales pour répondre aux besoins des victimes de VBG et EAS.
- Amélioration de la prise en charge des victimes, notamment en termes de soutien médical, juridique, psychologique et social.
- Amélioration de la sécurité et du bien-être des victimes, grâce à des réponses adaptées aux incidents d'abus.
- Renforcement des mécanismes de signalement et de réponse pour prévenir et traiter les cas de violence.
- Approfondissement des partenariats locaux pour une prise en charge durable des victimes et une mise en œuvre plus effective des interventions de sauvegarde.

Les partenariats avec les structures spécialisées dans la prise en charge des victimes de VBG et d'EAS sont essentiels pour garantir la protection et la prise en charge adéquate des victimes dans les zones du projet. En exploitant la cartographie disponible des structures, le projet pourra identifier les partenaires clés, négocier des accords de partenariat et assurer une mise en œuvre efficace des services de soutien.

- **Élaborer une note sur les enjeux de genre concernant les cas spécifiques des bénéficiaires des activités TP-HIMO**

Les activités de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TP-HIMO) sont essentielles pour promouvoir l'autonomisation économique des populations vulnérables dans les régions ciblées par le projet. Cependant, ces activités présentent des enjeux spécifiques liés au genre, en particulier pour les femmes, les femmes enceintes, les jeunes mères, ainsi que les personnes en situation de handicap. Ces enjeux doivent être pris en compte afin de garantir une participation équitable et de répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre des activités TP-HIMO.

A. Enjeux de Genre Identifiés

⇒ Temps d'Allaitement Accordé aux Femmes Ayant des Bébés :

- **Problème** : Les femmes qui allaitent ont besoin de **temps de pause** pour nourrir leur bébé, ce qui peut affecter leur capacité à participer de manière continue aux activités TP-HIMO.
- **Impact de Genre** : Cette contrainte de temps n'est pas toujours suffisamment prise en compte dans la planification des horaires de travail. Les femmes allaitantes risquent de perdre en **productivité** ou d'être exclues si des aménagements de temps ne sont pas faits.
- **Solution Recommandée** : Prévoir des **pauses adaptées** et flexibles pour permettre aux mères allaitantes de participer pleinement sans compromettre leur rôle de nourrisson.

⇒ Consultations Prénatales pour les Femmes Enceintes :

- **Problème** : Les femmes enceintes ont des besoins médicaux spécifiques, y compris les **consultations prénatales** pour assurer la santé de la mère et de l'enfant. L'engagement dans des travaux physiques intensifs peut interférer avec la capacité à se rendre aux consultations nécessaires.
- **Impact de Genre** : Cela peut entraîner des risques pour la **santé maternelle et infantile** et empêcher les femmes enceintes de profiter des soins prénataux essentiels pour un suivi médical adéquat.
- **Solution Recommandée** : Offrir un **temps de congé pour consultation prénatale**, avec des **ajustements d'horaires** pour permettre aux femmes enceintes d'accéder à des soins sans compromettre leur participation aux activités TP-HIMO.

⇒ Les Cas de Maladie :

- **Problème** : Les maladies, notamment celles liées à la grossesse ou à des pathologies spécifiques, peuvent entraîner des absences imprévues de certaines bénéficiaires. De plus, les femmes peuvent être plus exposées à certaines maladies en raison des conditions de travail.
- **Impact de Genre** : Les absences dues à la maladie peuvent affecter la **revenue des ménages** et peuvent laisser les femmes vulnérables sans compensation en cas de maladie.
- **Solution Recommandée** : Mettre en place une **assurance de santé** ou des mécanismes de **soutien en cas de maladie** pour permettre aux femmes de recevoir des soins sans impact économique majeur. Assurer également une **sensibilisation sanitaire** pour minimiser les risques de maladies.

⇒ Les Cas Sociaux de Force Majeure (Décès, Accidents, etc.) :

- **Problème** : Les cas de force majeure, comme un décès dans la famille ou un accident, peuvent empêcher les femmes de participer aux activités TP-HIMO. Les femmes peuvent également être les **principales pourvoyeuses de soins** dans de telles situations, ce qui peut rendre leur disponibilité pour les travaux encore plus complexe.
- **Impact de Genre** : En raison des responsabilités sociales, les femmes peuvent être confrontées à des dilemmes entre leurs obligations familiales et leur participation aux activités économiques.

- **Solution Recommandée** : Prendre en compte ces situations exceptionnelles et permettre un **aménagement des horaires de travail** ou une **flexibilité temporaire** pour soutenir les femmes dans ces périodes difficiles.

⇒ **Respect des Conditions des Personnes en Situation de Handicap :**

- **Problème** : Les personnes en situation de handicap, qu'elles soient **hommes ou femmes**, rencontrent des difficultés accrues dans les activités TP-HIMO en raison de l'inaccessibilité des lieux de travail ou de l'**intensité physique des tâches**.
- **Impact de Genre** : Les femmes en situation de handicap sont particulièrement vulnérables, car elles sont souvent confrontées à une double stigmatisation (selon leur **genre** et leur **handicap**), ce qui limite leur accès à des opportunités économiques et leur participation dans les activités TP-HIMO.
- **Solution Recommandée** : **Adapter les tâches** pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap et garantir l'**accessibilité des sites de travail**. Offrir des **rôles spécifiques** qui ne nécessitent pas une grande capacité physique, mais qui assurent une participation pleine et entière dans le projet.

B. Recommandations Générales pour une Mise en Œuvre Inclusive des Activités TP-HIMO

- Flexibilité des horaires de travail : Offrir des horaires flexibles et adaptés aux besoins spécifiques des femmes allaitantes, enceintes, et des personnes en situation de handicap.
- Création de Mécanismes de Soutien Social : Mettre en place des soutiens sociaux et médicaux adaptés, tels que des congés pour soins prénatals ou des assurances maladie, pour limiter les impacts des absences dues à des problèmes de santé.
- Améliorer l'Accès à l'Information et à la Formation : Assurer des sessions de formation sur la santé maternelle, les risques liés aux maladies et la prévention des risques sur le lieu de travail, en particulier pour les femmes.
- Rendre les Lieux de Travail Accessibles : Adapter les conditions de travail et les infrastructures pour qu'elles soient accessibles aux personnes en situation de handicap, et encourager la participation de femmes handicapées en particulier.
- Assurer un Suivi Approprié : Créer des mécanismes de suivi pour évaluer l'impact des aménagements sur la participation des femmes et des personnes en situation de handicap, et ajuster les mesures en conséquence.

L'intégration des enjeux de genre dans la mise en œuvre des activités TP-HIMO est essentielle pour garantir une participation équitable et inclusive. Les recommandations fournies visent à adapter les conditions de travail pour répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires, notamment les femmes et les personnes en situation de handicap, afin de favoriser leur autonomisation et leur inclusion sociale.

○ **Participer à la réunion mensuelle du cluster VBG à Mopti**

La réunion mensuelle du Cluster **Violences Basées sur le Genre (VBG)** à Mopti constitue une plateforme importante pour les acteurs humanitaires et les ONG impliquées dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre. Elle permet de coordonner les efforts, de partager des informations cruciales et de garantir que les interventions dans les zones concernées sont efficaces et adaptées aux besoins des victimes. La spécialiste genre et PEAS (Protection Environnementale et Sociale) de l'organisation participe activement à cette réunion pour contribuer à l'évaluation des actions en cours et discuter des plans futurs.

Objectifs de la Réunion

Les objectifs généraux de la réunion mensuelle du Cluster VBG à Mopti sont les suivants :

- Suivi des recommandations issues de la réunion précédente.
- Partage des réalisations, des difficultés et des perspectives concernant les activités menées par les différents acteurs.
- Retour d'expérience sur les activités conjointes menées, notamment celle de septembre à Barbé Plateau.
- Organisation d'activités conjointes pour le mois suivant.
- Mise à jour de la cartographie des services et de la présence des acteurs intervenant dans la lutte contre les violences basées sur le genre.
- Présentation de nouveaux projets.
- Renseignement des outils de coordination, comme le 5W (What, Where, When, Who, Why) et CAFO (Coordination des Activités des Organisations).

Suivi des Recommandations de la Dernière Réunion

Lors de la réunion précédente, plusieurs actions ont été identifiées comme prioritaires, notamment :

- Renforcer la présence des structures spécialisées dans la prise en charge des victimes de VBG dans les zones rurales.
- Améliorer la coordination entre les différentes ONG pour éviter les redondances et garantir que les interventions soient ciblées et pertinentes.
- Renforcer la formation du personnel sur la gestion des cas de VBG, en particulier dans les contextes de crise.

Les recommandations de la dernière réunion ont été suivies par la mise en place de plusieurs initiatives, dont l'extension des services dans de nouvelles zones et une collaboration plus étroite avec les autorités locales pour améliorer la sécurité des zones d'intervention.

Tour de Table des Acteurs

Tous les acteurs présents à la réunion ont eu l'occasion de faire un bilan de leurs activités du mois écoulé :

- UNFPA : A rapporté des progrès dans la mise en place de centres de santé pour la prise en charge des victimes de VBG.
- APIDEV : A présenté des initiatives de sensibilisation dans les communautés locales.
- MSI : A partagé des résultats sur la réduction des violences domestiques grâce à leurs programmes d'autonomisation économique.
- CARE International : A discuté des activités de soutien psychosocial aux victimes.
- INTERSOS : a fait état de son soutien aux victimes de violences sexuelles et de la mise en place de groupes de discussion pour les femmes.

Retour d'Expérience sur l'Activité Conjointe de Septembre à Barbé Plateau

Une analyse approfondie de l'activité conjointe réalisée en septembre à Barbé Plateau a permis d'identifier les points forts et les défis rencontrés. Les actions ont eu un impact positif sur la réduction des violences basées sur le genre, mais des difficultés ont été rencontrées dans l'accès aux zones reculées et dans la mobilisation des communautés. Des recommandations ont été formulées pour améliorer les interventions futures, notamment l'extension des activités de sensibilisation et la formation des leaders communautaires.

Organisation de l'Activité Conjointe pour le Mois Suivant

Le groupe a discuté de la planification des activités pour le mois suivant, en mettant l'accent sur :

- L'extension des programmes de prévention des VBG dans de nouvelles zones ciblées.
- La mise en place d'ateliers de formation pour les équipes de terrain, en particulier sur la gestion des cas de violences sexuelles et l'assistance juridique.
- La coordination des ressources pour assurer que les interventions dans chaque zone sont harmonisées et bien ciblées.

☞ **Mise à Jour de la Cartographie des Services et de la Présence Opérationnelle des Acteurs**

La cartographie des services a été mise à jour, ce qui a permis de mieux visualiser les zones d'intervention de chaque acteur et d'identifier les lacunes dans la couverture des services. Les régions de Mopti, Bandiagara et Douentza sont particulièrement ciblées pour l'amélioration de l'accès aux services et le renforcement de la capacité d'intervention des acteurs humanitaires.

☞ **Présentation de Nouveaux Projets**

De nouveaux projets ont été présentés, notamment :

- ✓ Un projet **d'amélioration de la protection des femmes et filles** contre les violences sexuelles dans les camps de déplacés internes.
- ✓ Un projet de **sensibilisation** des communautés sur les **dangers des pratiques traditionnelles néfastes** comme les mutilations génitales féminines.

☞ **Renseignement des Outils 5W et CAFO**

Il a été rappelé à tous les acteurs de mettre à jour régulièrement les outils de coordination 5W et CAFO pour assurer une communication efficace et éviter les doublons dans les interventions. Ces outils sont cruciaux pour permettre une réponse rapide et cohérente face aux urgences de VBG et pour faciliter le suivi des actions menées.

☞ **Questions Diverses**

La réunion s'est conclue par un tour des questions diverses, où les participants ont soulevé des sujets importants, tels que :

- Le manque de ressources pour certaines ONG locales.
- Les défis logistiques pour accéder aux communautés rurales.
- La nécessité d'améliorer les mécanismes de soutien aux survivantes de VBG, en particulier en cas de violence sexuelle dans les zones de conflit.

La réunion mensuelle du Cluster VBG à Mopti a permis de renforcer la collaboration entre les différents acteurs et de mettre en évidence les progrès réalisés ainsi que les défis à surmonter. Les actions coordonnées et les mises à jour régulières des outils de suivi seront essentielles pour assurer une réponse efficace et adaptée aux violences basées sur le genre dans les régions de Mopti, Bandiagara et Douentza.

○ **Signature de la convention de partenariat avec le CSCOM**

Dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge sanitaire des bénéficiaires des activités Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'Œuvre (TP-HIMO), un partenariat a été établi avec 13 Centres de Santé Communautaire (CSCOM). Cette collaboration vise à garantir une prise en charge rapide et efficace des cas de blessures, de maladies et d'autres urgences médicales survenant lors de la mise en œuvre des activités de TP-HIMO.

Objectifs du Partenariat

Le principal objectif de ce partenariat est de renforcer l'accès aux soins médicaux pour les travailleurs impliqués dans les activités de TP-HIMO, notamment :

- Prise en charge des blessures et accidents survenus lors des travaux de construction, d'entretien ou d'infrastructure.
- Assurer une prise en charge médicale pour les maladies liées aux conditions de travail, comme les infections cutanées ou respiratoires.
- Référer les cas graves nécessitant des soins spécialisés ou une hospitalisation dans des structures de santé supérieures.
- Améliorer l'accès aux soins pour les populations vulnérables engagées dans les activités du projet.

Rôle des CSCOM

Les CSCOM (Centres de Santé Communautaires) jouent un rôle central dans le système de santé de proximité. Dans ce partenariat, leurs responsabilités sont :

- Intervention de première ligne : Les CSCOM fourniront les premiers soins aux bénéficiaires souffrant de blessures mineures, de maladies liées au travail ou autres urgences médicales.
- Orientation des cas complexes : En cas de blessures graves ou de complications médicales, les CSCOM assureront l'orientation des cas vers des hôpitaux ou centres spécialisés.
- Suivi des cas médicaux : Les CSCOM suivront les cas de blessés ou malades durant leur rétablissement, en assurant un suivi régulier des traitements.

Détails du Contrat de Partenariat

Le contrat signé définit les modalités de collaboration entre le projet et les CSCOM. Parmi les principaux points :

✓ **Engagements des CSCOM :**

- Fournir un accès immédiat aux soins médicaux pour les travailleurs des TP-HIMO.
- Assurer la **réactivité** face aux urgences médicales liées aux activités de chantier.
- Garantir la **disponibilité de médicaments** et de matériel nécessaire pour traiter les blessures et maladies courantes.

✓ **Engagements du Projet :**

- Assurer un financement pour la prise en charge des soins médicaux, en particulier pour les cas qui nécessitent des soins spécialisés ou une hospitalisation.
- Fournir des formations de base en premiers secours aux agents de terrain des CSCOM, afin qu'ils puissent intervenir rapidement en cas de blessure ou d'accident.
- Mettre à disposition un soutien logistique pour faciliter l'orientation des patients vers des structures de soins supérieures.

Suivi et Évaluation

Un système de suivi et d'évaluation est mis en place pour garantir que les objectifs du partenariat soient atteints. Ce suivi inclus :

- Rapports mensuels des CSCOM sur le nombre de cas traités, les types de blessures ou de maladies traitées, et les soins administrés.
- Évaluations régulières de la qualité des soins fournis, avec des ajustements nécessaires pour améliorer l'efficacité de l'intervention.
- Des réunions trimestrielles entre le projet et les représentants des CSCOM pour évaluer l'avancement et résoudre les problèmes éventuels.

Impact Attendu

Ce partenariat devrait avoir plusieurs impacts positifs, notamment :

- Réduction du taux de mortalité et de morbidité lié aux accidents de travail sur les sites de TP-HIMO.
- Amélioration de la santé des travailleurs grâce à un accès facilité aux soins médicaux.
- Renforcement des capacités locales de soins de santé, ce qui pourrait également bénéficier à d'autres populations locales au-delà des travailleurs des TP-HIMO.

La signature de la convention de partenariat avec les 13 CSCOM marque une étape importante dans la mise en œuvre des activités TP-HIMO du projet. Ce partenariat assurera une prise en charge médicale rapide et efficace des bénéficiaires des activités de TP-HIMO, contribuant ainsi à la réduction des risques sanitaires et à l'amélioration des conditions de travail dans les zones d'intervention.

○ **Formation de certains bénéficiaires sur les premiers soins**

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et du bien-être des travailleurs impliqués dans les activités de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'Œuvre (TP-HIMO), une formation a été dispensée à un groupe de 244 délégués sanitaires sélectionnés parmi les bénéficiaires des activités. Cette formation a pour objectif de renforcer la capacité des travailleurs à réagir rapidement aux blessures et aux urgences médicales sur les chantiers.

Détails de la Formation

- Nombre de participants : 244 délégués sanitaires (soit deux délégués par chantier)
- Objectif de la formation : Former les délégués sanitaires à fournir des premiers secours sur les sites de TP-HIMO. Ils sont désormais capables de prendre en charge les blessés, d'administrer les soins de base et de gérer les urgences médicales avant de transférer les patients vers les CSCOM si nécessaire.

Durée et contenu :

- La formation a duré plusieurs jours et a été dispensée par les 13 Centres de Santé Communautaire (CSCOM) partenaires.
- Les principaux sujets abordés comprennent :
 1. Identification et traitement des blessures légères : Coupures, égratignures, entorses, etc.
 2. Gestion des blessures graves : Arrêt des saignements, soins des fractures, gestion des brûlures.
 3. Réanimation cardio-pulmonaire (RCP) : Formation de base pour réanimer une personne en arrêt cardiaque.
 4. Prise en charge des cas d'intoxication et de déshydratation.
 5. Protocoles d'urgence pour orienter les victimes vers les structures médicales spécialisées en cas de besoin.

Méthodes de Formation

La formation a été axée sur des méthodes pratiques, avec des démonstrations et des exercices sur le terrain pour renforcer l'apprentissage. Les participants ont également été formés à l'utilisation de kits de premiers secours et à la gestion des situations d'urgence de manière efficace et sécuritaire.

Suivi et Évaluation

Après la formation, un suivi régulier sera effectué pour évaluer l'efficacité des délégués sanitaires sur les chantiers. Cela comprendra :

- Contrôles inopinés sur les sites de travail pour vérifier l'application des connaissances acquises.
 - Évaluations de l'impact sur la santé et la sécurité des travailleurs sur le terrain.
- Les délégués sanitaires auront aussi des réunions régulières avec les CSCOM pour discuter des défis rencontrés et de la gestion des cas d'urgence.

Impact Attendu

- Réduction des accidents graves grâce à une intervention rapide des délégués sanitaires.
- Amélioration de la sécurité des travailleurs sur les chantiers en fournissant des soins immédiats en cas de blessure.
- Renforcement de la réactivité des équipes de travail face aux urgences médicales, réduisant ainsi les risques de complications.
- Renforcement des compétences locales en matière de santé et de premiers secours, ce qui peut bénéficier à la communauté au-delà des activités de TP-HIMO.

La formation des délégués sanitaires marque un progrès significatif dans la gestion de la santé et de la sécurité des travailleurs impliqués dans les activités de TP-HIMO. Elle permet non seulement de garantir des soins immédiats aux blessés, mais aussi de renforcer la capacité des communautés à gérer les urgences médicales de manière autonome et efficace.

- **Assurer le suivi de l'opération de pointage quotidien électronique des bénéficiaires TP-HIMO et l'actualisation des numéros de téléphone des bénéficiaires.**

L'objectif principal de l'opération était de garantir un suivi efficace et transparent des bénéficiaires des activités de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'Œuvre (TP-HIMO), tout en assurant l'actualisation des informations de contact (numéros de téléphone) des bénéficiaires. Cela permet de renforcer la traçabilité et la communication avec les bénéficiaires tout au long des travaux.

Mise en Œuvre du Pointage Électronique

Le pointage électronique a été mis en place sur tous les **chantiers TP-HIMO** dans les trois régions d'intervention : Mopti, Bandiagara et Douentza. L'opération de pointage consiste à enregistrer quotidiennement la présence des bénéficiaires sur les chantiers via un système numérique (par exemple, à travers des tablettes ou des applications mobiles). Cela permet de :

- Suivre la participation des bénéficiaires au quotidien.
- Garantir la transparence et la traçabilité des activités.
- Assurer un contrôle en temps réel des travaux et de la répartition des tâches.

Bilan des 20 Premiers Jours de Travaux

Au cours des 20 premiers jours de travaux, le système de pointage électronique a été mis en place sur 122 chantiers TP-HIMO répartis dans les trois régions. Le taux d'exécution a atteint 100%, ce qui signifie que l'opération a été réalisée sur l'ensemble des chantiers sans aucune défaillance dans le processus.

Actualisation des Numéros de Téléphone

Dans le cadre de l'opération, tous les **numéros de téléphone des bénéficiaires** ont été mis à jour et enregistrés dans le système de suivi. Cela permet de :

- Assurer une communication rapide et efficace avec les bénéficiaires.
- Faciliter la diffusion d'informations importantes concernant les travaux et d'éventuels ajustements.

- Garantir que les informations de contact restent à jour en cas de nécessité d'intervention ou de suivi.

L'opération de pointage électronique et l'actualisation des numéros de téléphone des bénéficiaires a été un succès total, avec un taux d'exécution de 100% dans les 20 premiers jours de travaux. Cette initiative contribue à la gestion efficace des chantiers TP-HIMO, à la transparence des opérations et à une meilleure communication avec les bénéficiaires. L'ensemble des parties prenantes peut désormais s'appuyer sur un système fiable et à jour pour le suivi des activités.

IV. ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT

Dans une optique de visibilité accrue et de pérennité des actions. Plusieurs activités majeures ont été menées courant 2024 :

- Amélioration de la communication : Le site web et les réseaux sociaux ont été restructurés et animés, et des supports de communication (calendriers, agendas) ont été créés.
- Rencontres d'échange : Des rencontres ont été organisées pour favoriser le dialogue et le partage d'expériences.
- Recherche de financements : Des actions ont été entreprises pour identifier de nouvelles sources de financement.
- Audits : Des audits internes et externes des comptes ont été réalisés pour garantir la transparence financière.
- Protection contre l'exploitation et les abus sexuels : Des actions de sensibilisation ont été menées sur la charte et le code de conduite en la matière.
- Réunions statutaires : Les réunions statutaires ont été tenues régulièrement pour assurer la bonne gouvernance de l'ONG.

4.1. De la communication

L'année 2024 a été marquée par une stratégie de communication renforcée pour l'ONG. L'objectif principal était d'optimiser les canaux de communication existants, afin d'améliorer la visibilité et la compréhension des actions menées. Plusieurs actions ont été entreprises dans cette optique :

- Site web : L'accessibilité et l'utilisation du site web ont été améliorées, permettant une mise à jour régulière et une diffusion efficace des informations sur les activités de l'ONG.
- Réseaux sociaux : Une augmentation notable de la publication d'informations sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) a été constatée, témoignant d'une présence en ligne plus active.
- Communication interne et externe : La création d'adresses professionnelles pour le personnel de la Direction Exécutive, l'équipe de projet et les membres du Bureau Exécutif a fluidifié les échanges et renforcé la communication.
- Image de marque : Des panneaux ont été installés dans les différentes zones d'intervention pour accroître la visibilité de l'ONG et renforcer son image auprès du public.

4.2. Des rencontres d'échange

Tout au long de l'année 2024, dans le but de consolider sa collaboration et d'étendre son champ d'action, la Direction Exécutive a initié des rencontres et des échanges axés sur des propositions de projets touchant divers domaines tels que l'aide humanitaire,

l'éducation, la sécurité alimentaire, les Activités Génératrices de Revenus (AGR), les Violences Basées sur le Genre (VBG) , l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), la paix et la cohésion sociale, ainsi que la promotion socio-économique.

4.3. De la recherche de financement

Soucieuse du bien-être social des communautés à la base, APIDEV a activement recherché des opportunités de financement en consultant régulièrement les appels à manifestation et en soumettant des propositions techniques pertinentes. En 2024, cette démarche a porté ses fruits avec le financement de plusieurs projets, notamment TPM-PAM financé le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et PAFEEM financé par Banque Mondiale et le Gouvernement Malien à travers UNICEF. Consciente de l'importance de diversifier ses sources de financement, l'ONG a encouragé les membres du Bureau Exécutif à s'investir davantage dans cette recherche. De plus, un cadre de concertation et de conception de projets a été mis en place pour structurer et faciliter l'émergence de nouvelles idées et opportunités. Un tableau ci-dessous présente un récapitulatif des informations relatives à la recherche de financement.

N°	TITRE DE L'APPEL A MANIFESTATION	PARTENAIRES	RESULTATS
1.	Projet d'Accès à une Education Inclusive de qualité aux enfants touchés par la crise et Promouvoir un environnement d'Apprentissage Protecteur dans La région de Ségou (Phase 2).	UNICEF	Financé
2.	Projet de Suivi par une Tierce Partie pour le Programme Alimentaire Mondial (TPM-PAM) dans les Régions de Ségou (Ségou, Macina et Niono), Région de Koutiala (Yorosso) et Région de San (Tominian)	PAM	Financé
3.	Projet de Promotion de l'Accès au Financement, de l'Entreprenariat et de l'Emploi au Mali (PAFEEM) dans les régions de Mopti (Mopti, Djenné, Ténenkou et Youwarou), Région de Bandiagara (Bandiagara, Bankass et Koro) et région de Douentza (Douentza)	UNICEF	Financé

4.4. De la réalisation des audits des comptes de apidev

APIDEV a procédé à des audits internes et externes de ses comptes. Ces audits ont mené par des cabinets d'expertise comptable agréés (GMI et PYRAMIS) permettant d'harmoniser les comptes de l'ONG et orienter sa gestion financière grâce aux recommandations des équipes d'audit.

4.5. De la sensibilisation des groupes cibles sur la politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) de APIDEV

La charte et le code de conduite PEAS de APIDEV a pour objet d'affirmer, confirmer les principes de comportement et vise à préserver la longue tradition d'intégrité et de

crédibilité que l'ONG a su bâtir depuis sa fondation. Elle a été adoptée par le Bureau Exécutif le 16 octobre 2019.

Sont donc énoncés, les principes auxquels elle adhère, en accord avec ses valeurs basées sur la coopération, l'intégrité, le respect, l'équité et l'engagement, ainsi que les règles d'éthique qu'il convient de respecter en tant que membre du personnel, tant au siège social que sur le terrain, membre de la direction ou membre du bureau exécutif.

La charte repose sur des valeurs, des principes et des convictions communes et elle décrit les mesures qui seront prises afin d'assurer la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

L'ONG a organisé une séance de renforcement de capacités du personnel sur la Charte et le code de conduite PEAS suivant un plan de progression en vue d'assurer l'appropriation du document au sein de l'équipe.

Cette appropriation a permis aux équipes d'avoir une meilleure connaissance du document pour l'animation des séances de sensibilisation à travers un plan d'action de mise en œuvre auprès des groupes cibles (CGS, enseignants et communautés) dans la zone d'intervention du projet.

En vue d'une meilleure fonctionnalité des mécanismes de plaintes et signalement des cas d'abus, l'ONG a mis en place des points focaux au niveau national et local et une adresse mail pour assurer la confidentialité des informations.

4.6. De la tenue des réunions statutaires

Conformément à ses textes constitutifs, APIDEV tient des réunions statutaires : une assemblée générale annuelle, des rencontres trimestrielles de son bureau, des assemblées extraordinaires et des comités ad hoc.

4.6.1. De l'Assemblée Générale

L'assemblée générale, qui s'est tenue en février 2024, a approuvé les documents présentés par le bureau exécutif, lui accordant ainsi son quitus. L'assemblée a également formulé des recommandations, notamment le renforcement des capacités de la direction exécutive et la poursuite active de la recherche de financements pour soutenir les missions de l'organisation.

4.6.2. Des réunions de la Direction et du Bureau Exécutif

☞ Réunions du Bureau Exécutif

Le bureau exécutif d'APIDEV a respecté son calendrier de réunions statutaires en tenant quatre sessions trimestrielles en 2024. Ces rencontres ont été consacrées à l'évaluation des activités menées, à l'analyse approfondie des finances de l'ONG et à la formulation de propositions visant à diversifier les sources de financement.

☞ Réunion de la Direction Exécutive

La direction exécutive de l'ONG a tenu onze réunions mensuelles en 2024. Ces réunions ont permis de faire le point sur la mise en œuvre des activités passées et de planifier celles à venir. Elles ont également servi de cadre pour discuter de la gestion quotidienne de l'ONG, avec un ordre du jour comprenant l'adoption des comptes rendus, le suivi des tâches, l'examen des rapports et les divers points d'information.

Réunions hebdomadaires

Elles permettent de suivre les tâches confiées par la réunion mensuelle avec comme ordre du jour :

- Contrôle, suivi des tâches et des recommandations ;
- Suivi des activités du siège régional d'APIDEV à Mopti et bureaux des Antennes locales ;
- Analyse du dossier réunion mensuelle ;
- Divers et informations.

V. PERSPECTIVES

Plusieurs facteurs ont conjointement freiné l'action de l'ONG : un financement limité, une insécurité grandissante dans les zones d'intervention et des crises alimentaires répétées. Ces éléments ont eu un double impact négatif, réduisant à la fois les financements et autres appuis extérieurs, et limitant la capacité de l'ONG à opérer efficacement sur le terrain en raison des restrictions de mouvement et de communication.

Afin de mieux répondre aux besoins des communautés vulnérables, APIDEV prévoit de diversifier ses interventions, en plus de ses projets d'éducation et de protection sociale avec l'UNICEF et du suivi par une tierce partie avec le PAM, vers les domaines de l'humanitaire, de la sécurité alimentaire, de l'urgence et du WASH. Pour orienter ses actions futures, APIDEV travaille à l'élaboration d'un plan stratégique couvrant la période 2025 à 2029. APIDEV renforcera sa visibilité par une communication active : calendriers, site web, réseaux sociaux, capitalisation des expériences, médiatisation et partenariats stratégiques.

VI. CONCLUSION/ RECOMMANDATIONS

L'état d'avancement des activités est jugé satisfaisant dans l'ensemble. Cependant, le contexte sécuritaire a perturbé la réalisation du plan annuel, empêchant certaines cibles de bénéficier pleinement des interventions. Pour améliorer l'efficacité de ses actions, l'ONG doit :

- Accroître la mobilisation de ressources pour financer ses activités.
- Renforcer la collaboration avec ses partenaires.
- Organiser des formations en négociation et recherche de financement pour ses membres.

Date : 21 / 03 / 2025

Nom du Responsable de l'ONG -Association signataire de l'Accord-Cadre

Yaya DAO, Directeur Exécutif

ANNEXE : Liste du personnel APIDEV 2024

N°	Prénoms et Noms	Fonction	Institution ou Programmes/ Projets	Affectation
1	Yaya DAO	Directeur Exécutif	APIDEV	Bamako
2	Abdoulaye TOGOLA	Directeur des Programmes	APIDEV	Bamako
3	Oumou BATHILY	Gestionnaire Financière	APIDEV	Bamako
4	Bintou TRAORE	Assistant Administrative	APIDEV	Bamako
5	Bakary TOURE	Agent d'appui à la Direction	APIDEV	Bamako
6	Aminata CAMARA	Stagiaire	APIDEV	Bamako
7	Douro Etienne KASSOGUE	Chef d'Antenne	APIDEV	Mopti
8	Issa KASSOGU	Chef de Projet	PAFEEM	Mopti
9	Daouda TOURE	Chargé Suivi/Evaluation	PAFEEM	Mopti
10	Daouda LOUGUE	Assistant Comptable	PAFEEM	Mopti
11	José Pierre Felix COULIBALY	Spécialiste TP-HIMO	PAFEEM	Mopti
12	Aïssata TRAORE	Spécialiste Genre/PEAS	PAFEEM	Mopti
13	Souleymane KODIO	Spécialiste SES	PAFEEM	Mopti
14	Jean POUDIOUGO	Spécialiste AGR	PAFEEM	Mopti
15	Ousmane Kaba DIANE	Superviseur TP-HIMO	PAFEEM	Bandiagara
16	Hamadoun SAYE	Superviseur AGR	PAFEEM	Bandiagara
17	Sodiougo dite Mariam NANTOUNME	ADC AGR	PAFEEM	Bandiagara
18	Dené dite Aissa ARAMA	ADC TP-HIMO	PAFEEM	Metoumou
19	Alou ONGOIBA	ADC TP-HIMO	PAFEEM	Kendé
20	Binet dit Amadou GUINDO	ADC AGR	PAFEEM	Barapireli
21	Amassagou KODIO	ADC AGR	PAFEEM	Bondo
22	Jugosam GORO	ADC AGR	PAFEEM	Kani-Bonzon
23	Marc SAYE	ADC AGR	PAFEEM	Dimbal habbé
24	Boukary DIAGAYETE	Superviseur TP-HIMO	PAFEEM	Douentza
25	Oumar GUINDO	Superviseur AGR	PAFEEM	Douentza
26	Amagana DOUMBO	ADC AGR	PAFEEM	Douentza
27	Mariam DIAWARA	ADC TP-HIMO	PAFEEM	Douentza

N°	Prénoms et Noms	Fonction	Institution ou Programmes/ Projets	Affectation
28	Ambahibem KASSOGUE	ADC TP-HIMO	PAFEEM	Koubewel - Koundia
29	Hassane GORO	ADC AGR	PAFEEM	Koubewel - Koundia
30	Ousmane BARRY	ADC TP-HIMO	PAFEEM	Tédié
31	Mohamed L BALLO	ADC AGR	PAFEEM	Tédié
32	Amadou ONGOIBA	ADC AGR	PAFEEM	Petaka
33	N'Koro SAMAKE	ADC AGR	PAFEEM	Dallah
34	Fatoumetou Zahara Minti DEH AGGE	Superviseur AGR	PAFEEM	Mopti
35	Mohamed Najim BABY	Superviseur TP-HIMO	PAFEEM	Mopti
36	Korka TESSOUGUE	ADC AGR	PAFEEM	Mopti
37	Fatoumata KANICOMO	ADC TP-HIMO	PAFEEM	Socoura
38	Mohamed Ali KAMPO	ADC TP-HIMO	PAFEEM	Konna
39	Adama CAMARA	ADC TP-HIMO	PAFEEM	Mopti
40	Bakary DEMBELE	ADC TP-HIMO	PAFEEM	Diafarabé
41	Dina SAGARA	ADC AGR	PAFEEM	Djenné
42	Karamoko SAMAKE	ADC AGR	PAFEEM	Fakala
43	Mamadou SANGHO	ADC TP-HIMO	PAFEEM	Djenné
44	Ham-Sala Modibo CISSE	ADC AGR	PAFEEM	Tenenkou
45	Issa TIMBELY	ADC AGR	PAFEEM	Deboye
46	Ibrahima BALLO	ADC TP-HIMO	PAFEEM	Youwarou
47	Tidiane KEITA	Coordinateur TPM	TPM-PAM	Ségou
48	Salihou CISSE	Chargé de Suivi/Evaluation	TPM-PAM	Bamako
49	Belco GUINDO	Assistant Administratif et comptable	TPM-PAM	Ségou
50	Amadou KAMPO	Superviseur	TPM-PAM	Niono
51	Abdoulaye DOUMBIA	Superviseur	TPM-PAM	Ségou
52	Djougal GORO	Superviseur	TPM-PAM	Tominian
53	Aoua TOGO	Superviseur	TPM-PAM	Macina
54	Tidiani DOUMBIA	Superviseur	TPM-PAM	Yorosso
55	Mahalmoudou TOURE	Agent de terrain	TPM-PAM	Ségou
56	Malado THERA	Agent de terrain	TPM-PAM	Ségou
57	Amagana KODIO	Agent de terrain	TPM-PAM	Ségou
58	Sidiki A COULIBALY	Agent de terrain	TPM-PAM	Niono

N°	Prénoms et Noms	Fonction	Institution ou Programmes/ Projets	Affectation
59	Aïssata COULIBALY	Agent de terrain	TPM-PAM	Niono
60	Abdoul Karim COULIBALY	Agent de terrain	TPM-PAM	Niono
61	Edwige DENA	Agent de terrain	TPM-PAM	Tominian
62	Abdoulaye Bandia COULIBALY	Agent de terrain	TPM-PAM	Tominian
63	Moussa COULIBALY	Agent de terrain	TPM-PAM	Tominian
64	Issa KASSONKE	Agent de terrain	TPM-PAM	Macina
65	Moustaphe TRAORE	Agent de terrain	TPM-PAM	Macina
66	Boubacar Kasse KONATE	Agent de terrain	TPM-PAM	Macina
67	Daouda BERE	Agent de terrain	TPM-PAM	Yorosso
68	Abraham Sidiky OUATTARA	Agent de terrain	TPM-PAM	Yorosso
69	Issa TRAORE	Agent de terrain	TPM-PAM	Yorosso
70	Zarra KANE	Cheffe de Projet	ECHO/PREDI	Ségou
71	Moussa DIAKITE	Chargé Suivi/Evaluation	ECHO/PREDI	Ségou
72	Tabita YEBEIZE	Assistante Comptable	ECHO/PREDI	Ségou
73	Luc TRAORE	Superviseur RRM	ECHO/PREDI	Ségou
74	Mohamed HAIDARA	Assistant Education	ECHO/PREDI	Ségou
75	Maliki DJIMDE	Coordinateur SSA/P	ECHO/PREDI	Niono
76	Dingue YEBEIZE	Superviseur SSA/P	ECHO/PREDI	Niono
77	Souleymane DIABATE	Superviseur RRM	ECHO/PREDI	Niono
78	Alou CISSE	Superviseur RRM	ECHO/PREDI	Niono
79	Singo SATAO	Assistante Education	ECHO/PREDI	Niono
80	Moussa BAYA	Assistant Education	ECHO/PREDI	Niono
81	Kadidiatou SOW	Assistante Education	ECHO/PREDI	Niono
82	Sekou DIAWARA	Assistant Education	ECHO/PREDI	Niono
83	Diabel FAEINKE	Assistant Education	ECHO/PREDI	Niono
84	Sali TRAORE	Assistante Education	ECHO/PREDI	Niono
85	Fatoumata KAMPO	Assistante Education	ECHO/PREDI	Niono
86	Yaya KASSOGUE	Assistant Education	ECHO/PREDI	Niono
87	Ambaga dite Emma TEMBELY	Superviseure RRM	ECHO/PREDI	Macina
88	Sanata DIARRA	Superviseure SSA/P	ECHO/PREDI	Macina
89	Balkissa TRAORE	Assistante Education	ECHO/PREDI	Macina

N°	Prénoms et Noms	Fonction	Institution ou Programmes/ Projets	Affectation
90	Drissa COULIBALY	Assistant Education	ECHO/PREDI	Macina
91	Abdoulaye Alboukary TOURE	Assistant Education	ECHO/PREDI	Macina
92	Baba DIAKITE	Assistant Education	ECHO/PREDI	Macina
93	Mamadou Gaboukoro COULIBALY	Assistant Education	ECHO/PREDI	Macina
94	Tidiane ANNE	Assistant Education	ECHO/PREDI	Niono
95	Mohamed Baba HAIDARA	Assistant Education	ECHO/PREDI	Niono